

Bar-le-Duc, une capitale du roi René

VON ALAIN GIRARDOT

Rares sont les travaux d'érudits sur cette ville au Moyen Age, peut-être parce qu'il s'agit d'une capitale trop tôt déchuë? L'extinction, ou presque, de la dynastie locale à Azincourt en 1415 livre en effet le duché de Bar – et sa capitale – aux ambitions extérieures. En mars 1419, l'unique survivant mâle de la dynastie, le cardinal – duc Louis de Bar adopte pour héritier un prince français, son petit – neveu, le jeune René, comte de Guise, fils du duc Louis II d'Anjou, et obtient pour lui la main de l'héritière du duché de Lorraine¹⁾.

Habile combinaison qui, entre autres choses, met fin à l'éternelle rivalité des deux duchés lorrains mais qui pose déjà, de loin, le problème de la capitale qui l'emportera sur l'autre, Bar ou Nancy? Lorsque René devient duc de Lorraine à la mort de son beau-père, le duc Charles II, en 1431, Bar-le-Duc doit apprendre – comme Nancy d'ailleurs – à ne plus être l'unique capitale de son souverain. Puis, lorsque René devient la tête de la Maison d'Anjou en 1434, lorsqu'il devient le fameux roi René, Nancy et Bar doivent apprendre, cette fois, à ne plus être que les pièces d'un vaste échiquier: l'Etat angevin. Avec la différence cependant que le roi René fait de son fils, Jean de Calabre, un duc de Lorraine en 1453, que ce duché passe ensuite à Nicolas d'Anjou, fils de Jean, en 1470, puis à René, comte de Vaudémont, autre petit-fils du roi René, en 1473; Nancy a donc relativement moins souffert que Bar de la dispersion angevine.

Et le tableau change encore une fois en 1480, à la mort du roi René qui avait survécu à tous ses enfants mâles. C'est son petit-fils, précisément René, comte de Vaudémont et duc de Lorraine, René II le vainqueur du Téméraire, qui, après diverses péripéties, devient duc de Bar. Mais l'union des deux duchés, définitive cette fois, se fait au bénéfice d'un prince essentiellement lorrain, tige de la Maison de Lorraine-Vaudémont. Nancy sera donc sa résidence de

1) Voir pour l'ensemble de la question Ch. AIMOND, *Bar-le-Duc*, nouvelle édition revue et augmentée par A. BERTRAND et J. P. HARBULOT, Bar-le-Duc, 1982. On citera cet ouvrage par le seul nom de l'auteur. Voir aussi M. PARISSÉ, *Bar au XI^e siècle: la comtesse Sophie et les origines de la ville*, dans: *Bar-le-Duc, journées d'études meusiennes*, octobre 1975, *Annales de l'Est, Mémoire n° 52*, Nancy 1976, p. 5–28. V. SERVAIS, *Annales historiques du Barrois*, 2 vol., Bar-le-Duc 1865–1867. Ch. AIMOND, *L'église Saint-Etienne, ancienne collégiale Saint-Pierre de Bar-le-Duc*, dans: *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc (M.S.L.B.)*, 1911, p. 161–308. G. RENARD, *Le château de Bar, autrefois et aujourd'hui*, *IBID.*, 1896, p. 1–304. Sauf indication contraire, les cotes d'archives signalées sont celles de documents conservés aux Archives départementales de la Meuse; *M. M.* indique les documents tirés des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, et *B. N.*, ceux de la Bibliothèque Nationale à Paris.

prédilection et il en sera de même pour ses successeurs, même si le duché de Bar conserve et sa forte personnalité et ses institutions.

C'est donc essentiellement une évolution politique – deux crises successorales – qui relègue Bar-le-Duc au second plan à partir du XV^e siècle. Mais une évolution qui est aussi comme sous-tendue, encouragée, par la faible vocation économique de Bar-le-Duc comparativement aux villes lorraines situées sur la Meuse et, surtout, sur la Moselle. Or Nancy est précisément situé sur le grand axe mosellan, là où passent tant de marchands.

Reste alors au médiéviste à décrire Bar-le-Duc à l'époque du roi René, à étudier une capitale au moment où elle bascule, où elle perd sa fonction de résidence princière principale, un déclin, sans nul doute, même s'il est masqué, un moment, par la présence d'un des princes les plus brillants de son temps.

I. TOPOGRAPHIE URBAINE

Bar-le-Duc, au XV^e siècle, est encore faite de plusieurs noyaux urbains, un agglomérat qui reflète un essor difficile dans un site ingrat – l'étroite vallée de l'Ornain, un sous-affluent de la Marne – et la marque d'une volonté humaine, celle des ducs de Haute-Lorraine qui avaient décidé d'y planter là une forteresse au X^e siècle. A l'époque romaine pourtant, s'y trouvait un *vicus*, *Caturiges*, dans la vallée, sur la rive droite de l'Ornain, le long de la voie Reims-Toul, au pied d'un *Bar*, d'une ancienne forteresse celtique située, elle, sur la rive gauche.

Les difficultés des III^e-VI^e siècles amenèrent probablement une réoccupation de l'éperon, du *Bar*, d'où l'existence, selon nous, d'un *pagus Barrensis* à l'époque franque. Mais rien de spécialement attirant n'y subsistait au X^e siècle puisque le duc Frédéric de Haute-Lorraine pensa d'abord édifier un château à Fains, à quelques kilomètres vers l'Ouest afin de protéger son duché et ses *pagi* du Barrois et de l'Ornois. C'est seulement dans un deuxième temps qu'il songea à Bar où on trouve vers 965-973 un château, tête d'une principauté en gestation, et, à ses pieds, une localité qui avait succédé à *Caturiges* et qui va progressivement prendre le nom de *Barrivilla* afin de la distinguer du château, *Barrum Castrum*²⁾.

C'est précisément à *Barrivilla* qu'en 1088, la comtesse de Bar, Sophie, installe les moines de Saint-Mihiel, importante abbaye dont elle était l'avouée; le nouveau prieuré absorbe l'église paroissiale de Bar-la-Ville, dédiée à Notre-Dame. Notre-Dame restera tout au long du Moyen Age la seule et unique paroisse de Bar-le-Duc: le cimetière urbain jouxtait son abside. L'existence d'une telle structure – un prieuré-cure en milieu urbain – ne cessera de poser des problèmes: conflits entre le curé primitif et le curé desservant, entre les moines et la communauté bourgeoise à propos de la propriété de la paroissiale, entre le prieuré et les églises ultérieurement fondées sur le sol urbain³⁾.

2) AIMOND (p. 6-7) évoque, sans en donner les preuves, la possibilité d'un habitat sur la rive gauche à l'époque franque: le futur Bourg, devenu pour lui un hypothétique *Burgum Barri*.

3) AIMOND, p. 36-38.

Bar-la-Ville, un temps revivifiée par la présence du château, va être rapidement distancée par plusieurs noyaux urbains nés de la forteresse, sur la rive gauche donc, là où courait un *diverticulum* doublant la voie de la rive droite et qui allait de Naix-aux-Forges à Sermaize, en Champagne. Un bourg, tout d'abord, apparaît au pied du château, c'est le Bourg, dont l'axe est dicté par l'existence d'un pont sur l'Ornain – le pont Notre-Dame – qui mène à Bar-la-Ville. On y trouve, en 1105, un hôpital doté d'une église, Saint-Denis, et appartenant lui aussi aux moines de Saint-Mihiel⁴). C'est probablement là que se tenaient, au XII^e siècle, les foires et les marchés de Bar.

Puis il est question, en 1231, d'une *neuve ville de Bar* dotée de franchises particulières⁵). Cette ville-neuve de Bar est très certainement la ville Haute actuelle, élevée sur l'éperon du Bar et contiguë au château. Le fondateur en est probablement le comte Henri II (1214–1239)⁶) et le nom de la nouvelle agglomération, la Halle, vient certainement du fait que le comte lui a donné l'exclusivité des transactions commerciales⁷); foires et marchés anciens y ont été transférés et de nouvelles foires probablement créées afin d'en encourager le peuplement⁸), tout un processus que l'on retrouve, un peu plus tard, à Saint-Mihiel, où le comte, associé à l'abbaye, accole une ville-neuve ou Halle au vieux Bourg, à l'abbaye et au château comtal vers 1250⁹). C'est dans la ville Haute de Bar que l'on trouvait, au XV^e siècle, la halle et que se tenaient foires et marchés¹⁰). On y trouvait une officialité et le *Bourdoir* ou *Audi-*

4) Au XV^e siècle, le duc de Bar avait dans le Bourg une grange, des écuries, etc... (AIMOND, p. 79; B 502 f^o 142v^o), ce qui faisait croire, au XVI^e siècle, à l'existence d'un *vieux palais* des comtes de Bar dans ce quartier.

5) Une charte de franchise accordée à trois villages du Perthois (Brusson, Plichancourt et Ponthion) en juillet 1231 prévoit le recours au droit de la *neuveville de Bar* en cas de difficultés d'interprétation du droit pénal, édit. Ed. DE BARTHELEMY, Histoire du diocèse ancien du Châlons-sur-Marne, Paris, 1861–1862, t. II, p. 97–99.

6) La mention d'un recours possible à la *Neuveville de Bar* comme chef-de-sens, en 1231, est très certainement l'indice de sa construction récente. On notera qu'à Troyes et Provins, deux villes en liaison étroite avec Bar à cette époque, les gros travaux de fortification urbaine datent précisément des années 1230–1235, voir E. CHAPIN, Les villes de foires de Champagne, Paris 1937, p. 35.

7) Pour AIMOND (p. 19, 29–30), la Halle serait le résultat d'un lent mouvement de peuplement allant du XI^e au XIII^e siècle.

8) On remarque, sur les anciens plans de Bar, qu'un vaste espace libre avait été conservé au centre de la Halle, comme à Saint-Mihiel, pour y faciliter les réunions commerciales. Au XV^e siècle, il y avait au moins trois foires annuelles à Bar: à la Saint-Vincent (22 janvier), à la Saint-Barthélemy (24 Août) et à la Saint-Pierre et Saint-Paul (29 juin). Le tonlieu des deux premières appartenait au duc; le comte Edouard I^{er} avait cédé, en 1317, le tonlieu de la troisième à la collégiale Saint-Pierre fondée en 1315 en la Halle sous le quadruple patronage de Notre Dame, de Saint-Pierre, de Saint Paul et de Saint Etienne, en une chapelle dite de Saint-Pierre, mentionnée dès 1239. (AIMOND, L'église Saint-Etienne... p. 166–170). La création d'une foire au 29 juin résulte donc probablement de la fondation de la Halle au début du XIII^e siècle.

9) A. GIRARDOT, Un bourg abbatial en Lorraine: Saint-Mihiel avant 1300, dans: Saint-Mihiel, journées d'études meusiennes, octobre 1973, Annales de l'Est, mémoire n^o 48, Nancy 1974, p. 44–45.

10) GIRARDOT, La fiscalité commerciale au duché de Bar aux XIV^e et XV^e siècles, dans: Annales de l'Est, 1983, n^o 3, p. 176–182. Voir également ci-dessous p. 165. En cas d'empêchement, les foires, au XV^e siècle,

toire, siège de la prévôté et du bailliage, bientôt remplacé par un nouvel auditoire édifié vers 1468–1469¹¹).

Il revient très probablement au comte Thiébaud II (1239–1291) et non au duc Robert (1352–1411) d'avoir édifié une deuxième ville-neuve, contre le Bourg, et suivant un axe parallèle cette fois au cours de l'Ornain; ce sera la Neuveville¹².

Bar-le-Duc a donc connu une évolution semblable à celle de bien d'autres villes du comté de Bar comme Saint-Mihiel, Stenay, Briey, Foug, Longwy et Pont-à-Mousson où nous trouvons, dès avant 1300, château, bourg et ville-neuve; l'élément le plus récent, la ville-neuve, étant le plus souvent non remparé¹³. A Bar, le Bourg et la ville Haute ont été tôt remparés alors que la Neuveville ne le sera qu'en 1368–1371¹⁴.

Des faubourgs comblent les interstices: sur la route de Saint-Dizier, celui de *la rue de Veel* (et *du val de Combles*), sur celle de Saint-Mihiel, de Verdun, de Pont-à-Mousson et de Metz, celui de Marbot, et, entre le Bourg et le pont Notre-Dame, celui d'Entre-Deux-Ponts¹⁵. L'absence de remparts autour de Bar-la-Ville faisait qualifier cette agglomération de *faubourg* au XV^e siècle¹⁶.

Au total, sept agglomérations qui traduisent la formation d'un véritable carrefour routier. Toute une série de voies Nord-Sud mènent à Saint-Dizier ou à Troyes, à Verdun ou à Metz, à Clermont-en-Argonne ou à Sainte-Menehould. Elles se branchent sur la vallée de l'Ornain qui a vocation naturelle de relier l'Est à l'Ouest, Toul ou Nancy à Paris, Châlons ou Reims, mais qui remonte aussi vers Neufchâteau, la Saône ou les Vosges, d'où la prépondérance locale des

avaient lieu *au pressoir des Prés*, au voisinage de la Neuveville, dans la ville Basse, ainsi en 1474 (B 506 f° 220r°).

11) Au Bourdoir étaient publiées, *criées*, les ordonnances du prince et les règlements de police; on y vendait aussi aux enchères les biens saisis par les *ewardeurs* (B 501 f° 94r°; M. M. B 533 n° 3 f° 56v°, 58r°). Pour la construction de l'Auditoire, voir B 504 f° 159r°, 255v°. Le pilori de Bar était situé à côté de la halle (B 502 f° 143v°).

12) Pour AIMOND (p. 53), la Neuveville date du XIV^e siècle. La tradition locale veut que la Neuveville ait été fondée par le duc Robert et la Halle par *plusieurs familles nobles* venues là s'installer, voir à ce sujet A. MARTIN, La plus ancienne description connue de Bar-le-Duc, 1580, dans: M.S.L.B., 1907, p. 5–45 (selon François de Rosières, archidiacre de Toul). Pour la Neuveville, confusion est faite avec sa fortification en 1368–1371, pour la Halle, avec la formation, au cours du XIII^e siècle, d'une confrérie religieuse rassemblant les bourgeois de la Halle autour de la chapelle Saint-Pierre (voir plus loin p. 168).

13) Thiébaud II est le fondateur des villes-neuves de Stenay, Foug, Saint-Mihiel, Pont-à-Mousson et probablement de Briey.

14) SERVAIS, I, p. 198, 240–241, 315. A Briey aussi, la «neuveville» est fortifiée à la fin du XIV^e siècle: en 1388, on lève une aide dans cette châtellenie «pour faire les fossés de la neuveville» (B 2034 f° 19v°). La cloison entre le Bourg et la Neuveville de Bar ne commence à sauter qu'à la fin du XV^e siècle: en 1479, on accense les anciens fossés du Bourg aux habitants de la Grand Rue de la Neuveville qui possèdent des maisons donnant, à l'arrière, sur ces fossés (6 F4). Voir le détail de ces cens en 1483–1484 dans B 511 f° 13: les preneurs devaient y faire des jardins et creuser de nouveaux fossés.

15) Le faubourg de Marbot existait déjà en 1279: Thiébaud II donne alors le four de Marbot à l'hôpital de Bar (1 H5 n° 409).

16) Voir, par exemple, M. M. B 536 n° 3 (en 1433).

péages de l'Ornain au XV^e siècle¹⁷). Sans oublier que Bar est le point de départ d'une certaine utilisation de la rivière vers l'aval, du moins pour le flottage du bois au XVII^e siècle¹⁸).

En 1433, après plusieurs amaigrissements dûs aux pestes, aux guerres et à un recul certain des activités économiques comparativement à celles du début du XIII^e siècle, la ville compte encore 586 foyers fiscaux, c'est-à-dire environ 2500 à 3000 habitants¹⁹). Mais la petite cité n'a certainement pas encore atteint son étiage et la crise des XIV^e-XV^e siècles exaspère naturellement les rivalités opposant la ville Haute à la ville Basse; rivalités dont on suit le long développement depuis le XIV^e jusqu'au XVIII^e à travers les procès comme à travers ces chansons satiriques opposant les *reichs cans*, les riches habitants de la ville Haute, aux pauvres gens, aux *povres baribans* de la ville Basse. Toute une tradition que l'on retrouve précisément à Saint-Mihiel où les *Mounins* du Bourg s'opposaient aux *hères*, ou seigneurs, de la Halle²⁰), c'est-à-dire dans deux villes où la fondation au XIII^e siècle d'une ville-neuve privilégiée aux dépens de l'ancienne a eu pour effet une véritable césure sociale. Avec cette circonstance aggravante pour Bar, c'est que le prince protège tout spécialement la ville Haute parce que peuplée de ses officiers, de ses domestiques et de ses fournisseurs.

Ce que l'on observe surtout pour la fin du Moyen Age, c'est que la ville Haute décrite par le duc Robert en 1392 comme un *lieu insigne et preeminant* et par le roi René en 1444 comme *la part la plus principale et avantageuse de nostre ... ville de Bar* ressent plus que les autres quartiers les effets de la crise²¹). Dès avant 1392, au dire de ses habitants, elle se dépeuplait relativement plus facilement que d'autres quartiers parce que l'entretien des murailles et le service de guet y étaient particulièrement lourds et que le site était perché: les nouveaux-venus

17) En 1472-1475, par exemple, on perçoit le péage *de Bar* à Bar, Fains, Longeville, Tannois et Tronville, tout au long de l'Ornain (B 505 f^o 7r^o, B 506 f^o 6r^o). En 1473-1474, on arrête un marchand de Châlons entre Tronville et Bar (B 506 f^o 133v^o). Au XVI^e siècle, existe un *chemin de France*, à l'issue du Bourg (actuelle porte de la Couronne), en direction de Vitry et de Châlons, et un autre *Chemin de France*, à l'issue de la Halle (porte au Bois), en direction de Saint-Dizier. Au XVII^e siècle, le *Haut Chemin* de la rive droite était encore utilisé, du moins aux finages de Bar et de Longeville, pour se rendre à Toul (AIMOND, p. 72, 30, 215). Les villes les plus proches de Bar étaient Saint-Dizier, au Royaume, et Ligny-en-Barrois, chef-lieu d'un comté. En 1462-1464, on trouvait à Ligny une maîtrise de bouchers, une maîtrise de drapiers ainsi que plusieurs pelletiers. Ce carrefour était relié à d'autres villes marchandes comme Neufchâteau par exemple: un habitant de Ligny, originaire de Soncourt près de Neufchâteau, y est alors en procès avec un Néocastrien, Colin de Saudaucourt, peut-être un marchand? (B 502 f^o 83r^o, 85r^o, 88r^o, 167r^o).

18) Au XVII^e siècle, les bois vosgiens destinés à la marine royale sont flottés sur la Moselle jusqu'à Toul, puis charroyés de Toul à Bar, puis flottés sur l'Ornain, la Saulx, la Marne et la Seine jusqu'au Havre (AIMOND, p. 215).

19) Une aide perçue en mai 1433 donne 152 foyers fiscaux pour la Halle, 133 pour le Bourg, 156 pour la Neuveville, 66 pour Bar-la-Ville, 22 pour Marbot et 57 pour la rue de Veel. (B. N. Lorraine 353 n^o 27f^o 44-58).

20) E. FOURIER DE BACOURT, *Los Cans*, chanson satirique en patois de Bar, dans: M.S.L.B., 1895, p. 107-113.

21) Ordonnances du duc Robert du 27 août 1392 et du roi René du 22 mai 1444. (M. M. B 533 n^o 3f^o 22v^o-32r^o, 43v^o-56r^o).

lui préféraient la ville Basse où le monopole commercial de la ville Haute était, de ce fait, encore plus mal supporté. Des marchés naissaient spontanément dans la ville Basse, des *haines* opposaient déjà les habitants de la Halle à ceux de la vallée, une situation que tente de régler le duc Robert, en août 1392, en autorisant la vente des produits de première nécessité en trois endroits de la ville Basse hormis les jours de foire et de marché où les transactions devaient avoir lieu, comme d'habitude, dans la ville Haute²²).

La question n'avait pas été réglée pour autant. Nous ne possédons pas moins de sept ordonnances de René à ce sujet entre 1438 et 1473: dépeuplement de la ville et spécialement de la Halle, difficulté d'entretien et de garde des remparts, spécialement ceux de la Halle, recherche d'un équilibre commercial entre les divers secteurs de la ville avec préservation des privilèges de la Halle. Les arguments avancés par les habitants de la ville Haute durant toute cette période doivent être soigneusement soupesés: toute ville, alors, se dit pauvre face à la pression fiscale et énonce souvent les mêmes arguments d'autant plus qu'ici le prince se montre naturellement sensible aux suppliques d'un quartier peuplé d'officiers et de familiers.

Dès la première ordonnance conservée – celle du 18 octobre 1438 – on voit que les problèmes de défense sont au premier plan de toute cette législation. René ordonne aux villages de la prévôté tenus de la faire, d'assurer le guet au château et à la Halle, malgré leur dépeuplement²³). En mai 1439, René permet aux Barrisiens de lever une gabelle durant dix ans, sur les vins, les draps étrangers, etc..., taxe qui les aidera à entretenir remparts et artillerie. Pour ce faire, les bourgeois ont invoqué le dépeuplement de la ville, sa médiocre position sur les axes commerciaux (*hors de passages et chemins où marchands passent*), l'énorme charge des travaux de défense et le fait que, depuis dix ans, les vignes rapportent peu²⁴).

22) Les tripes seront vendues chaque dimanche devant Notre-Dame. Les fruits, légumes, lait, oeufs, fromages, la paille, les dimanche, mardi et jeudi devant les Augustins, et les lundi, mercredi et vendredi devant les Antonistes. Bar-la-Ville, la Neuveville et le Bourg étaient ainsi également favorisés. Bois d'oeuvre et tonnellerie pourront être vendus tous les jours dans la ville Basse. Mais le marché du samedi et les foires ne pourront avoir lieu qu'en la Halle: ces jours-là, toute transaction devra cesser dans la ville Basse. De plus, toute transaction pourra se faire chaque jour, comme d'habitude, en la Halle. Le vin ne pourra être vendu au détail qu'en la Halle à moins d'autorisation spéciale, étant réservés les vieux privilèges de la maison Dieu et du prieuré Notre-Dame qui avaient le droit d'en vendre dans leurs enceintes (M. M. n° 3 f° 22v°–32r°). C'est en 1231 que le comte avait permis à l'hôpital de vendre sa récolte sans payer aucun droit (AIMOND, p. 20).

23) René déclare qu'à cause des grandes guerres qui à présent sont en nostre duchie de Bar et de Lorraine, il est nécessaire de faire garder villes et forteresses; son château de Bar et la ville de la Halle de Bar sont trop peu fournis de gens pour lesdites places garder du fait, surtout, de la diminution des villages qui, par nos prédécesseurs, y ont esté autrefois ordonné, lesquels, pour raison desdits guerres, sont tellement diminuez que la pluspart sont encore inhabitez. Il ordonne donc aux habitants de ces villages ou partie diceulx et à toutes autres villes de la prévosté de Bar qui ont charge de guet de le faire. On voit ici que les gens de Vassincourt, Vavincourt, Louppy-sur-Chée et des Marats devaient le guet au château et que ceux du ban de Chaumont-sur-Aire (quatre villages) le devaient à la Halle (B. N. Lorraine 68 f° 207, sq.).

24) La gabelle frappera les vins qui se vendent en gros et au détail dans la ville, les draps étrangers qui y entreront, les bêtes qui y seront tuées, les voitures de sel et tout ce que les bourgeois décideront à ce sujet.

En mai 1444, René revient sur le rôle militaire capital assigné à la Halle, *place ... de très grande garde et deffense*, nécessitant donc un peuplement équilibré, car ce quartier aurait perdu la moitié de ses habitants ... Il ordonne en conséquence aux villages, tenus depuis vingt ans d'y faire le guet aux côtés des habitants, de venir le faire malgré leur dépeuplement et le fait que certains de ces villages aient été engagés à ses créanciers. René annule les ordonnances qu'il avait pu promulguer au détriment des privilèges de la ville Haute: de ses privilèges commerciaux sans nul doute car il intègre dans son ordonnance celle du duc Robert en 1392; René semble ainsi entériner la création des trois marchés de la ville Basse²⁵). Pas tout à fait cependant car on voit en mars 1445 que les habitants de la ville Basse se sont *déportés* des marchés créés en 1392 devant les Augustins et les Antonistes; seul subsiste le marché devant Notre-Dame²⁶).

Le 14 mars 1445, René, à la demande de ses *officiers, bourgeois, habitants et communauté de notre Halle de Bar*, leur accorde pendant trente ans l'exemption de tout impôt, alors qu'ils étaient déjà exempts de fouages depuis seize ans. Les arguments avancés par les habitants n'ont pas eu de mal à atteindre leur but: les comtes et ducs de Bar ont toujours eu la ville Haute en toute particulière affection *depuis que ladite Halle fut premièrement édifiée*; la Halle est le *chief* du duché; si les autres quartiers remparés de la ville étaient enlevés par l'ennemi, tout pourrait être recouvré grâce à la Halle, dont la prise, réciproquement, entraînerait celle de la ville toute entière *et, puet estre, partie de nostre seigneurie*; la Halle est située en *montaigne, en lieu pénible et de grand travail et coustenge* pour ses habitants, loin de l'église paroissiale, des moulins, de la rivière *et de plusieurs autres aysances nécessaires à norrisement de corps humain*, aussi a-t-elle été dotée de plusieurs privilèges comme *d'y avoir les foires et marchés, le siège et auditoire de la justice et aultres plusieurs prééminences*. Mais la Halle, autrefois si bien peuplée, et de gens riches, puissans et bien aisiez, est maintenant *dépeuplée, admeurie et diminuée* car beaucoup de ses habitants sont morts, d'autres sont allés habiter les cités, Metz, Toul, Verdun ou ailleurs. Beaucoup de *beaux et notables hostels* de la ville Haute sont inhabités depuis une trentaine d'années ou plus car il coûte trop cher de vivre en la Halle: le guet et l'entretien des murailles y sont trop lourds pour une population aussi diminuée, les murailles sont en ruines et les villages, tenus d'aider à y faire le guet, dépeuplés.

René leur abandonne les 800 francs qu'il leur doit encore sur les 1000 francs qu'il leur avait donnés autrefois *pour parfaire les brayes par eux commencées à l'environ des murs de la dite Halle*. Les bourgeois s'engagent à terminer ces *»brayes«* en six ans, à entretenir leurs

René délègue un membre de sa Chambre des Comptes auprès de l'échevinage pour le conseiller en la matière. (B. N., *IBID.*, f° 205, sq.). Pour les difficultés des vigneron après 1420, voir ci-dessous p. 175. On notera que ce sont des arguments du même genre qui ont permis aux bourgeois de Longwy, localité pourtant si différente de Bar, d'obtenir le droit, eux aussi, de percevoir une gabelle, en juillet 1445 (M. M. E. Suppl. 946).

25) M. M. B 533 n° 3 f° 43v°-56r°.

26) Devant Notre-Dame pourront se vendre tous les jours, sauf ceux de foire et de marché, fruits, légumes, oeufs, lait, fromages, bois d'oeuvre et tonnellerie. Deux boulangers sont autorisés à cuire et à vendre du pain dans la ville Basse, etc ... (*IBID.* f° 39v°-42r°).

fortifications durant trente ans sans l'aide du prince, sauf en cas de ruine exceptionnelle, à y faire le guet et la garde renforcés, si besoin est, par les villages qui y sont tenus. Les habitants de la Halle ne seront assujettis, durant trente ans, qu'aux redevances dues au *domaine et pied de terre ancien et accoustumé* et à leur part de la *taille réelle* de 80 lb. fortes frappant la ville chaque année...²⁷⁾. A l'expiration de ces trente ans, la Halle obtint, en 1475, une nouvelle exemption fiscale de René mais pour dix ans seulement et pour les seuls fouages²⁸⁾.

Toute cette législation dénonce le fait que défense, dépeuplement et difficultés économiques ne sont qu'un seul et même problème issu de la crise, accrue au XV^e siècle; face à elle, René mène une politique incertaine que reflète le caractère contradictoire de ses ordonnances touchant les marchés de la ville Basse. Il demeure cependant que les exemptions fiscales les plus fortes vont à la Halle, attisant ainsi les haines déjà vives à la fin du XIV^e siècle et qu'elles n'empêchent pas la ville Haute de perdre progressivement de sa substance, de revêtir peu à peu cet aspect résidentiel qui nous frappe encore²⁹⁾; dès le milieu du XV^e siècle d'ailleurs, on observe que des habitants de la Halle abandonnaient la confrérie religieuse de leur quartier – celle de Saint-Sébastien – pour celle de la ville Basse logée à Notre-Dame³⁰⁾.

La composition socio-économique des divers quartiers de la ville nous est suggérée par trois rôles d'impôts, d'*aides*, conservés pour 1429, 1433 et 1442³¹⁾. Prenons celui de mai 1433. La ville Haute y apparaît encore comme le centre nerveux de la cité avec la halle et une population surtout faite d'officiers, de commerçants et très certainement de clercs évidemment non comptabilisés ici. C'est dans la ville Haute que l'on trouve alors la plupart des marchands professionnels, les bouchers, de nombreux boulangers, tisserands, parmentiers, charretiers et, surtout, les métiers les plus raffinés: fourbisseurs, éperonniers, orfèvres, etc...³²⁾. Au total, l'aide y rapporte 55 francs pour 152 imposables; trente d'entre eux versent 10 gros ou plus. C'est ici surtout que l'on trouve alors de *beaux hostels* ancêtres de ceux que l'on peut encore admirer³³⁾.

27) B. N. Lorraine 351 f^o 41–45.

28) B 511 f^o 16v^o. En février 1474, René avait tout d'abord exempté les habitants de la Halle de tout impôt durant cinq ans pour les mêmes raisons que celles invoquées ci-dessus auxquelles s'ajoutait le fait qu'il y avait eu une peste, huit ans auparavant, (B. N. Lorraine 68 f^o 125, sq.).

29) Dans les comptes du receveur général en 1462–1464, par exemple, on voit effectivement que les habitants de la Halle sont exempts de fouages depuis Pâques 1445 et pour une durée de trente ans alors que ceux de la ville Basse voient seulement leurs fouages diminués (B 502 f^o 13r^o). Même chose dans ceux de 1483–1484, la Halle y est exempte de fouages depuis Pâques 1475 et pour dix ans tandis que la ville Basse, elle, les paie mais fortement réduits durant une période de huit ans à compter de Noël 1478 (B 511 f^o 16v^o).

30) B 2971, mémoire non daté.

31) B. N. Lorraine 353 n^o 26, f^o 26–43 (1429); n^o 27 f^o 44–58 (1433); 351 f^o 24–27 (1442).

32) Trois habitants qualifiés de *parmentier*, quatre de *tisserand*, quatre de *boucher*, deux de *pelletier*; trois éperonniers, un sellier, un orfèvre (Rocherin), un potier d'étain et plusieurs *marchands*: Jean Baudin, Jean Venredi, Jean Cousin, Jean Paquier, Le Cauvelat et le Pan, ce dernier étant qualifié de *mercier* dans l'aide de 1442. Dans la description de Bar par François de Rosières en 1580, il est dit que la Halle compte trois rues principales dont l'une occupée par les bouchers. Le *tribel* (les abattoirs) se trouvait dans la ville Haute (M. M. B 533 n^o 3 f^o 59v^o, en 1425).

33) Voir ci-dessus l'ordonnance de René en mars 1445.

Le Bourg, en comparaison, paraît bien atone. Aucun métier ne surpasse vraiment les autres sinon drapiers et tisserands. On y trouvait aussi des officiers et des clercs d'où de beaux »hôtels« aux XVI^e et XVII^e siècles, et probablement dès le Moyen Age, mais bien moins nombreux qu'en la Halle: 133 imposables ne versent, au total, que 34 francs, et dix d'entre eux seulement, 10 gros ou plus³⁴). La Neuveville compte 156 imposables, plus que le Bourg ou la Halle, mais cela ne donne que 37 francs; six seulement versent 10 gros ou plus. Seul le nombre des tisserands, des huiliers frappe, et, en 1442, celui des artisans du cuir. On a visiblement affaire, pour la plus récente des agglomérations barrisiennes, à une population de petites gens³⁵).

A Bar-la-Ville, on trouve 66 imposables qui, joints à ceux de Marbot (22 imposables), ne donnent que 18 francs. Ici aussi de petites gens où cloutiers et fèvres – du moins en Entre-Deux-Ponts compté avec Bar-la-Ville – sont plus nombreux qu'ailleurs. Aucun imposable n'atteint 10 gros³⁶). La rue de Veel, qui est le faubourg des vigneron³⁷), compte 57 imposables qui rapportent 12 francs; deux seulement atteignent ou dépassent 10 gros.

L'étude des noms des habitants dénonce une population essentiellement meusienne, au sens actuel, et plus spécialement originaire de la région de Bar-le-Duc. Les habitants originaires d'ailleurs sont surtout champenois et de la zone la plus proche de Bar: Saint-Dizier et Vitry, la ville étant voisine de la frontière. Les origines lointaines sont rares avec une caractéristique cependant: il y a plus de Champenois – de Rémois par exemple – que de Lorrains de Toul ou de Metz³⁸).

II. ADMINISTRATION RELIGIEUSE ET CIVILE

Les institutions ecclésiastiques barrisiennes sont caractéristiques; on les rencontre dans d'autres capitales nées d'un château. Comme à Nancy ou à Dole, nous avons affaire à un véritable équipement religieux déterminé par le prince en accord, du moins à l'origine, avec le prieuré local, maison qu'il a lui-même fondée et qui possède le plus souvent la paroisse et

34) Deux habitants sont qualifiés de *drapier*, deux autres de *tisserand*. Ici habite Oudinet d'Evres, teinturier et *marchand* ainsi qu'un étuveur. En 1442, quatre habitants y sont qualifiés de *drapier*. C'est ici que les Juifs s'étaient installés aux XIII^e–XIV^e siècles: l'actuelle rue de la Couronne s'appellait rue des Juifs avant 1865 (AIMOND, p. 7).

35) Quatre habitants qualifiés de *tisserand* et trois d'*huilier*. En 1442, trois *corvisiers*, deux *conreurs*. La rue du docteur Nève s'est d'abord appelée rue du Four, puis rue des Tanneurs, et la rue Oudinet, rue des Etuves (Ibid., p. 53, 213).

36) Trois *cloutiers* et probablement autant de *fèvres* à Bar-la-Ville en 1433. En 1442, on les retrouve essentiellement en Entre-Deux-Ponts comptabilisé cette fois indépendamment de Bar-la-Ville. Au XVIII^e siècle, les *maréchaux* avaient leur rue en Entre-Deux-Ponts (AIMOND, p. 213).

37) Voir à ce sujet l'aide de 1429 établie en vin et perçue en argent.

38) Quatre habitants dits de *Reims*, un seul de *Metz*, un seul de *Toul*; on trouve aussi Paris, Châlons-sur-Marne, Epinal et Langres.

l'hôpital primitifs. Aussi trouvons-nous généralement dans ces villes une seule paroisse, pas d'abbaye, une collégiale – ici, il y en a deux – et surtout de nombreux couvents³⁹⁾.

Une première collégiale, Saint-Maxe, a été fondée dans le château au début du XI^e siècle. Elle est considérée au XV^e siècle comme la paroisse du souverain, celle de sa maison et la première église du duché. C'est à Saint-Maxe et non plus en l'abbaye de Saint-Mihiel que se font enterrer les princes de Bar depuis Thiébaud II (1239–1291) et le chapitre joue un rôle essentiel lors des *entrées* du prince dans sa capitale. Les membres du chapitre, y compris ses dignitaires, sont à la nomination des comtes puis ducs de Bar⁴⁰⁾.

Il en est de même pour la plupart des membres de l'autre collégiale, celle de Saint-Pierre fondée en 1315 par le comte Edouard Ier *en la chapelle Saint-Pierre en nostre Halle de Bar* c'est-à-dire dans une chapelle où les habitants de la ville Haute avaient pour habitude de se réunir, sous le nom de *chanoines*, en une sorte de confrérie. Edouard avait alors prévu de ramener progressivement de 50 ou 60 à 16 le nombre des *chanoines* et de leur donner enfin un statut purement ecclésiastique. Si Saint-Maxe faisait figure de chapelle castrale et princière à la fois, Saint-Pierre était « surtout l'église des fonctionnaires de l'administration ducal » (CH. AIMOND); les officiers du prince en convoitaient les prébendes, l'enrichissaient et s'y faisaient enterrer⁴¹⁾.

La création de la collégiale Saint-Pierre est la première entorse au monopole religieux des moines de Saint-Mihiel qui obtinrent une modification de la charte de fondation⁴²⁾. Lorsque le duc Robert installa les Augustins dans la Neuveville en 1371, les Bénédictins réclamèrent, là aussi, garanties et indemnités aux Mendicants et au prince⁴³⁾. De même en 1382 lorsque Robert donna l'hôpital Saint-Denis à l'ordre des Antonistes⁴⁴⁾. Il faut attendre 1484 pour voir fonder à Bar, et là encore avec dédommagements aux Bénédictins, un troisième couvent, celui

39) Pour Nancy, voir J. L. FRAY, Nancy aux XIV^e et XV^e siècles. Essor d'une résidence princière. Thèse dactylographiée, Université de Nancy II, 1983, p. 20, 102–123, 226–243, 384–393. Pour Dole, J. THEUROT, Dole, des origines à la fin du XIV^e siècle: étude des structures urbaines d'une ville comtale; thèse dactylographiée, Université de Dijon, 1982, I, p. 23–72, 156–191.

40) Voir RENARD, p. 156–231, notamment p. 157, 177, 195 (rôle princier de Saint-Maxe), p. 195–196 (collation des prébendes), p. 125–126 (*entrée* de René II à Bar). Pour les sépultures princières, voir AIMOND, p. 19–20.

41) AIMOND, L'Eglise Saint-Etienne..., notamment p. 166–171 (fondation), p. 174 n. 5 (collation des prébendes).

42) La charte comtale du 31 juillet 1315 fondait trois dignités: un primicier, un doyen-curé et un prévôt. En la ratifiant, le 7 juillet 1318, l'évêque de Toul réservait expressément les droits de la paroissiale Notre-Dame et le chapitre n'aura bientôt plus à sa tête qu'un simple doyen (IBID., p. 167).

43) En 1375, le duc Robert dédommage le prieur et le curé de Bar pour le préjudice causé par l'installation des Augustins (4H 195 n° 3–15). Il fut aussi décidé, en accord avec le prieur et le curé de Bar, que les Augustins pourraient inhumer des fidèles dans leur église, leur cloître ou leur cimetière (AIMOND, p. 57). L'église Saint-Martin des Augustins (voir B 700: en 1477–1479) est l'actuelle église Saint-Antoine.

44) Voir à ce sujet la mise au point de SERVAIS, II, p. 43–47. Le duc conservait la léproserie Sainte-Marie-Madeleine de Popey, citée dès 1189 (4H 162 n° 3) mais René Ier la céda au chapitre de Saint-Maxe en 1434 (RENARD, p. 255–259).

des Clarisses, dans la Neuveville, à l'initiative d'une patricienne de Metz et de Pont-à-Mousson, Marie Travaul⁴⁵). Il existait, par ailleurs, dès le XIV^e siècle au moins, dans le Bourg, une maison de béguines dont René II fixera les effectifs à six religieuses en mars 1502⁴⁶). Les moines de Saint-Mihiel, malgré leur intimité avec le prince⁴⁷), n'avaient donc cessé de perdre du terrain. En 1480, le prieuré Notre-Dame sera uni à l'abbaye de Saint-Mihiel et, en 1484, sous la pression du duc, la cure de Bar à la collégiale Saint-Pierre⁴⁸). Le prince a donc progressivement dépouillé et isolé les Bénédictins en s'appuyant sur les couvents et surtout sur les collégiales, églises qu'il contrôle, dès l'origine, étroitement et entre lesquelles il tisse des liens solides⁴⁹).

La plupart des confréries religieuses et, en premier lieu, celles des métiers et celle des bourgeois de la ville Basse avaient pour siège la paroissiale Notre-Dame⁵⁰). Bar était chef-lieu d'un doyenné et, probablement depuis le début du XIV^e siècle, d'une officialité détachée du siège de Toul à l'intention des localités appartenant au Barrois Mouvant. En avril 1476, on reconnaissait au chapitre de Saint-Maxe son titre de *grand écolâtre* de Bar: nul maître ne pouvait s'établir dans la ville sans sa permission ou celle du souverain. Les écoles de Bar se trouvaient d'ailleurs au pied du château, dans un quartier habité par les chanoines de Saint-Maxe⁵¹).

Au XV^e siècle, les institutions administratives urbaines doivent encore beaucoup à la charte de franchise octroyée aux Barrisiens par le comte Henri II en août 1234, à une époque où le comte de Champagne exerçait son influence sur une bonne partie de la Lorraine

45) AIMOND, p. 79.

46) Cette maison est signalée en 1363 (SERVAIS, I, p. 150). En janvier 1419, le cardinal-duc Louis exempté *les bonnes femmes appelées ... les béguignes, demeurant en nostre Bourg de Bar* et celles qui leur succéderont en leur *maison appelé le beguignage* de tout impôt et d'entretien des remparts *pourvu que ycelles femmes ne sentremettent daucun fait de marchandise* (M. M. B 528 n° 43). Pour René II, voir M. M. B 8 f° 216.

47) En 1462-1464, par exemple, le prieur de Bar, frère Louis Portier, figure parmi les conseillers du roi René (B 502 f° 184v°).

48) N. ROBINET et J.-B. A. GILLANT, Pouillé du diocèse de Verdun, t. II, Verdun, 1898, p. 15-19. En novembre 1484, René II autorise son conseiller, Pierre de Morancourt, à résigner sa cure aux mains du pape afin qu'elle soit unie à Saint-Pierre. En réalité, cette résignation s'est faite à la requête du duc (M. M. B 2 f° 267v°). En 1375, le duc Robert avait établi le droit du curé de Bar à avoir une prébende à Saint-Pierre (B 2970); l'union de 1484 supprime cette prébende qui est *jointe au corps dudit chapitre*.

49) Depuis 1411-1412, le doyen de Saint-Pierre était, de droit, premier chanoine de Saint-Maxe et réciproquement (ROBINET et GILLANT, p. 22).

50) Au XV^e siècle, les drapiers, les fèvres, les tisserands de toile et les couturiers avaient leurs confréries à Notre-Dame (4H 194 n° 7; M. M. B 534 n° 31, B 533 n° 13). La chapelle dite de la Ville, fondée vers 1359-1366, reçut ses statuts du duc Robert en 1371; elle était administrée par les échevins de Notre-Dame, le prieur de Bar et quatre bourgeois (SERVAIS I, p. 244-245).

51) RENARD, p. 192. En septembre 1454, un acte est établi *in domo scholarum de Barroducis, ante conspectum sedilis magni carmidis* (face à la grande Karole: enceinte protégeant l'entrée Ouest du château); maître Jean Maillard, maître en arts, en est alors le recteur, et Nicolas Oudinet, le *submonitor* (M. M. B 533 n° 12). En 1472-1473, le recteur était Jean Wyard (B 505 f° 217r°).

occidentale⁵²). Cette charte, en effet, imite presque mot pour mot celle octroyée par Thibaud IV de Champagne à sa ville de Troyes en 1230, puis à bien d'autres de ses villes entre 1230 et 1232. Le duc de Lorraine, sous la pression champenoise, adoptera le même modèle pour Neufchâteau en 1256. La charte de Bar, comme celle de Troyes, supprimait la taille moyennant l'introduction du système de la jurée, c'est-à-dire d'une taxe annuelle de 8 d. par livre sur les biens meubles et de 2 d. par livre sur les immeubles. Les banalités étaient conservées mais le banvin, crucial ici, était supprimé, de même que la taxe de rachat des corvées. La justice, sauf cinq cas majeurs, appartenait aux bourgeois. Le comte choisissait chaque année treize bourgeois qui élaient ensuite parmi eux le maire⁵³).

La disparition de la comptabilité des baillis et des prévôts de Bar nous interdit de savoir précisément de quelle façon la charte de 1234 a évolué. On sait qu'en Champagne ce type de franchise s'avéra si pesant que plusieurs villes, et non des moindres, durent très vite y renoncer⁵⁴). Pour Bar nous savons seulement qu'au XV^e siècle, la *jurée* était *abonnée*⁵⁵) et qu'au XVI^e, le maire et les principaux magistrats étaient élus, contrairement à la charte de 1234, une évolution semblable à celle de Neufchâteau⁵⁶). La composition de la municipalité avait elle-aussi évolué. En 1357, le maire n'est plus assisté que de deux échevins au lieu de douze⁵⁷). Au XVI^e siècle, nous trouvons un maire assisté d'un procureur-syndic et d'un contrôleur, le maire étant élu par l'assemblée générale des bourgeois pour trois ans. Au XVI^e siècle toujours, ces magistrats sont aidés dans leur tâche par des gouverneurs élus par les assemblées particulières des divers quartiers de la ville, assemblées qui veillent à la police et à la défense de leurs quartiers respectifs, élisent les portiers de leur enceinte, etc...⁵⁸) Cette situation n'apparaît guère différente au XV^e siècle où la communauté bourgeoise entretenait

52) Edit. L. MAXE-WERLY, Charte d'affranchissement de la ville de Bar-le-Duc (1234), dans: Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques, 1896, p. 16-28.

53) La charte de Bar mentionne plusieurs fois la *commune* de Bar, comme celle de Troyes en 1230. Il s'agit très certainement ici d'un simple emprunt au document troyen. Neufchâteau, en revanche, a connu une véritable explosion communale avant que le duc de Lorraine ne lui octroie la charte de Troyes en 1256, voir P. MAROT, Neufchâteau en Lorraine au Moyen Age, Nancy 1932, p. 35-50.

54) M. BUR, La Champagne féodale, dans: Histoire de la Champagne sous la direction de M. CRUBELLIER, Toulouse 1975, p. 167.

55) Sous le nom de *taille réelle*, voir l'ordonnance de René Ier en mars 1445.

56) M. FOURIER DE BACOURT, L'ancien régime municipal à Bar-le-Duc avant la création de l'hôtel de ville en 1629, dans: M.S.L.B., 1909, p. 19-39. A Neufchâteau, les membres du Conseil sont probablement élus dès le XIV^e siècle (MAROT, p. 203-204). En mars 1491, René II nomme un *coadjuteur*, Henri Braulley, au maire de Bar, Mengin Thierrion, devenu incapable *pour la débilitation de sa personne* (M. M. B 4 f^o 74v^o). Henri, devenu maire à son tour, est nommé conseiller du duc en juillet 1497 (M. M. B 6 f^o 3v^o). On notera qu'aucune des lettres patentes de René II (1473-1508) ne porte nomination d'un magistrat urbain hormis le cas du coadjuteur ci-dessus.

57) AIMOND, p. 48-49.

58) *IBID.*, p. 131-133. Voir aussi p. 209 (pour le XVII^e siècle).

les murailles⁵⁹), en organisait la défense, en accord avec le prince, par le biais de *capitaines* ou *gouverneurs du guet* ou *de la muraille* qui organisaient le guet aux remparts et veillaient à leur bon état. Il y en avait un ou deux pour la Halle, un pour le Bourg, un pour la Neuveville et un pour le Baile (du château) encore partiellement habité⁶⁰). Ces capitaines, hormis celui du Baile, étaient probablement proposés au duc par les assemblées de quartier et à l'origine des gouverneurs du XVI^e siècle. Ces assemblées éalisaient probablement déjà les portiers des murailles⁶¹).

La communauté bourgeoise entretenait aussi les nombreux ponts de la ville, le pont Notre-Dame comme ceux qui enjambaient le canal de dérivation creusé par les comtes dans la ville Basse. Les eaux, elles, ainsi que les fossés des remparts appartenaient au domaine ducal⁶²). Les bourgeois, qui, avant la création de l'hôtel de ville en 1629, se rassemblaient en la ville Haute (devant l'Auditoire ou au château) et surtout *sous les ormes* devant Notre-Dame, avaient donc su gagner certains pouvoirs⁶³).

L'essor urbain des XI^e–XIII^e siècles, par exemple, avait certainement permis à la communauté bourgeoise de capturer, dès avant 1234, une part de la police, notamment celle des marchés et des métiers; une conquête encore amplifiée par la charte de 1234 qui lui donnait *la*

59) Les comptes du gruyer de Bar aux XIV^e–XV^e siècles notent les livraisons fréquentes de bois aux habitants pour la réfection des ponts et des remparts, voir SERVAIS, I, p. 287, II, p. 356–357; voir aussi B 718 à B 741 (pour le XVI^e siècle). En 1371, le duc Robert avait bien indiqué aux habitants de la Neuveville que l'entretien de leurs nouveaux remparts leur incomberait à l'avenir (AIMOND, p. 51–52). Les habitants des trois quartiers fortifiés s'imposaient, pour l'entretien de leurs murailles, des taxes qui frappaient aussi les faubourgs qui leur étaient spécifiquement attribués. Un procès, en août 1433, montre que les habitants du Bourg étendaient leurs impôts de fortification à ceux de Bar-la-Ville et d'Entre-Deux-Ponts (Ibid. p. 73–74). Pour la Halle, voir ci-dessus p. 163–166.

60) B 494 f^o 53r^o, 175r^o; B 497 f^o 82r^o, 115r^o; B 501 f^o 95v^o; B 503 f^o 83r^o, B 504 f^o 224r^o. Le portier du *Baile*, nommé par le duc, était aussi capitaine du Baile. En septembre 1499, René II évoque *les commis et gouverneurs des ouvraiges* (de la construction des murailles) *de la dite Halle* nommés par les habitants de la ville Haute (M. M. B 7 f^o 12r^o). On sait que le guet au XV^e siècle mêlait bourgeois de Bar et villageois des alentours, voir ci-dessus p. 163–166.

61) Au XV^e siècle, le duc nomme et salarie le portier du château, le concierge du château et le portier du Baile, alors encore partiellement habité (voir B 500 f^o 123v^o) mais nous n'avons pas trace de salaires versés par le duc aux portiers de la Halle, du Bourg et de la Neuveville (B 494–B 511).

62) Voir à ce sujet les comptes de gruerie des XIV^e–XV^e siècles (B 674–741). En 1479, on accense aux habitants de la Grand Rue de la Neuveville une partie des anciens fossés du Bourg (voir ci-dessus p. 162). Ces fossés, d'entre Bourg et Neuveville, sont supprimés en 1569–1570 (B 745). En 1547–1548, le duc accense pour trente ans aux habitants du Bourg leurs fossés (B 739). En 1546–1547, le duc fait curer le canal de dérivation de l'Ornain depuis Savonnières – devant – Bar jusqu'aux foulons de Bar (B 738); c'est l'actuel Canal des Usines, probablement creusé par les comtes pour assainir et alimenter la ville Basse – le Bourg à l'origine – suivant un modèle que l'on rencontre à Troyes et à Provins dès le XII^e siècle, voir CHAPIN, p. 32–34, 47–48 et Appendices p. 16–17.

63) FOURIER DE BACOURT, *L'ancien régime...*, p. 30 n. 2 et AIMOND, p. 132. L'horloge *de la ville* appartenait au duc; elle avait été installée dans une tour du château vers 1381, voir SERVAIS, II, p. 37; pour ses frais d'entretien, voir B 819 (en 1485). C'était l'une des cloches de Saint-Maxe qui rythmait les heures et sonnait le couvre-feu: voir l'ordonnance du duc Robert en 1392 et B 497 f^o 106v^o.

justice et la prevosté dans tout le périmètre paroissial: *si comme le parrochage de Bar se contient*. De plus, l'échevinage de Bar *disait le droit* pour l'ensemble de la châtellenie: à quelques exceptions près, il en était le chef-de-sens⁶⁴). Aussi, lorsqu'au début du XIV^e siècle, le comte de Bar ou son Conseil légiférait en matière de police, de prix, de salaires, de métiers ou de marchés pour Bar-le-Duc, c'était souvent aussi pour l'ensemble de la châtellenie et après avoir pris l'avis des bourgeois que l'on voit, dans la plus ancienne des ordonnances conservées, nommer quatre *eswardeurs* chargés de la faire respecter⁶⁵).

Cette institution des *eswardeurs* de Bar est très vite devenue permanente⁶⁶). Au XVI^e siècle, ils étaient élus par l'assemblée générale des bourgeois. Ils faisaient la police de la ville, des marchés et ils contrôlaient les poids et mesures, le prix et la qualité des marchandises. Avec d'autres officiers municipaux, ils s'occupaient de l'assistance publique, de l'hygiène, du ravitaillement de la population et des troupes de passage en munitions. Ils assistaient aussi, avec le maire, aux assises générales du bailliage⁶⁷). Là encore, peu de différence d'avec le XV^e siècle où on voit les quatre *eswardeurs* de Bar, qui sont aussi sergents de la prévôté⁶⁸), assurer, entre autres choses, la police économique à Bar et dans la châtellenie⁶⁹), concurremment avec

64) Voir à ce sujet A. GIRARDOT, La détérioration des libertés de Beaumont: le cas lorrain, des origines à 1350 dans: La charte de Beaumont et les Franchises municipales entre Loire et Rhin, Nancy 1988, p. 151-156.

65) En 1446, le Conseil ducal faisait recopier un certain nombre d'ordonnances *anciennes*, non datées, intéressant Bar et sa châtellenie. La plus ancienne, du début du XIV^e siècle, s'intitule: *ce sont les ordonnances de la ville de Bar, de la chastellenie et des appartenances faites par l'abbé de Beaulieu, par monseigneur Philippe, chastelain de Bar et enquestour en la conté de Bar et par les bonnes gens de la dite ville de Bar, lesquels y ont mis quatre eswardeurs pour fere tenir lesdites ordonnances...* Cette ordonnance concerne les métiers de boulanger, de boucher, de pêcheur, d'hôtelier, de tisserand, etc... On signale, à propos des boulangers, des bouchers, des fourniers et des meuniers, qu'elle intéresse toute la châtellenie. La seconde de ces *ordonnances anciennes* déclare: *serait expediant et nécessaire que le prevost de Bar, son lieutenant et les eswardeurs veissent tous au long, chacun moys, les ordonnances de Bar pour les tenir et garder selon les ordonnances* (M. M. B 533 n° 3 f° 15v°-21v°).

66) Plusieurs ordonnances concernant Bar-le-Duc en 1426, 1435 et 1451, au sujet de la divagation des porcs, des dépôts d'ordures et des amendements à apporter au vignoble, ont pour gardiens de leur application les *IIII eswardeurs* de Bar (M. M. B 533 n° 3 f° 60r°, 42v°, 57).

67) AIMOND, p. 130-133.

68) En mai 1484, René II donne *les offices de sergent de la ville et prevosté de Bar et rewardeur de la dite ville* à son chevaucheur d'écurie Henri des Bordes, aux gages habituels. En juillet 1490, il donne l'office *des eswardeurs de la prevosté et ville de Bar* à Gillet Masselin, de Bar, en récompense du fait que l'épouse de Gillet a été la nourrice du futur duc Antoine, ceci tant qu'il plaira au duc (B 2 f° 362r°, B 4 f° 24v°). Ces nominations sont peut-être le résultat de provisions ducales.

69) En 1419-1420, Jean Carbon, *eswardeur de Bar*, dresse une amende à Bar pour contravention au prix des grains. En 1423-1424 et 1454-1456, saisies par un *sergent et eswardeur*, à Bar, de mesures à vin non conformes. En 1468-1469, amende infligée par deux *sergents et eswardeurs de Bar*, à Bar, pour fraude sur la qualité du vin mis à vente; idem à un chaudronnier de Bar qui refuse de faire place aux autres à la foire (B 494 f° 62v°, B 497 f° 260r°, B 501 f° 95r°, B 504 f° 159r°, 161v°). Dans l'ordonnance du duc Robert du 27 août 1392, on voit qu'il revenait aux *eswardeurs commis à la garde de nos... ordonnances* de fixer le prix de la friture vendue à Bar (M. M. B 533 n° 3 f° 30v°).

les autres sergents et avec les métiers, de plus en plus nombreux à être dotés de leurs propres *eswardeurs* avec la croissance de la législation corporative.

Les métiers barrisiens ayant juridiction, à quelques exceptions près, sur l'ensemble de la châteltenie, tout comme les *eswardeurs* de Bar,⁷⁰⁾ parfois recrutés parmi les hommes d'affaires de la capitale⁷¹⁾, les bourgeois disposaient, directement ou non, d'importants pouvoirs économiques dans tout le pays de Bar-le-Duc. La municipalité, par ailleurs, conservait les mesures étalon utilisées à Bar et dans sa prévôté⁷²⁾.

III. L'ECONOMIE BARRISIENNE AU XVÈ SIÈCLE

Economiquement, la ville n'a plus, et depuis longtemps, le relatif éclat qu'elle avait pu avoir au XIIIè siècle lorsqu'on y fonde deux villes neuves et que l'on y multiplie les foires grâce au flux commercial né des grandes foires de Champagne, toutes proches. La ville alors était riche; la communauté urbaine avançait de l'argent aux princes⁷³⁾. Les marchands étrangers de la Hanse des Dix-Sept Villes fréquentaient ses foires⁷⁴⁾. Des Barrisiens comptaient parmi les trafiquants les plus fortunés de Troyes et de Provins tandis que leur ville, symboliquement, en adoptait le régime municipal⁷⁵⁾.

70) Sur la juridiction des corporations barrisiennes, voir ci-dessous p.174. Au XVè siècle, quelques localités de la châteltenie possédaient des métiers constitués. A Condé-en-Barrois, on voit des *eswardeurs de la draperie de Condé* percevoir des amendes ou procéder à des saisies sur les draps qui y sont mis en vente, ainsi en 1462-1464 (B 502 f° 81v°). En 1483, il y existait une *maîtrise de mercier* (M. M. B 534 n° 41) et en 1479-1480, un *mestier des cordonniers* à Revigny (B 508 f° 91r°). Les *eswardeurs* des métiers locaux avaient le plus grand mal à se défendre contre la juridiction concurrente des *eswardeurs* de Bar et des *eswardeurs* des corporations barrisiennes: en 1454-1456, on voit un *eswardeur* de Bar saisir à Condé des draps *non signés*, de même en 1468-1469 car il y a eu défaillance des *eswardeurs* locaux (B 501 f° 94r°, B 504 f° 162r°). En janvier 1483, il était reconnu que *les maîtres et eswardeurs* merciers de Bar n'avaient aucun pouvoir à Condé où existait une maîtrise des merciers (M. M. B 534 n° 41).

71) Jean CARBON, par exemple (voir ci-dessous p.177) était *eswardeur* en 1419-1420 et 1428-1429 (B 494 f° 46r°, 62v°; B 497 bis f° 236v°).

72) En 1423-1424, un *sergent et eswardeur* saisit chez un vigneron des mesures à vin et les fait vérifier par les *maire et échevins* de Bar (B 497 f° 260r°). Une ordonnance de septembre 1443 déclare qu'à Bar et dans sa prévôté, nul ne peut utiliser d'aune qui ne soit *marquée par le mayeur et justice de Bar* (M. M. B 533 n° 3 f° 58v°).

73) En octobre 1234, le comte Henri II est plège de l'évêque de Verdun pour les dettes de ce dernier envers *majorum et communitatem Barrensis et Lombardos* (B. N. Lorraine 716 f° 63r°).

74) En 1287, un procès a lieu au Parlement de Paris entre des habitants de Bar et des marchands de la Hanse, d'Ypres notamment, qui auraient subi des préjudices durant les marchés de Bar (M. M. 3 F 345 f° 215). Le cartulaire du comté de Bar conserve une reconnaissance de dettes en 1231 d'Hugues, comte de Rethel, envers Pinon, un juif de Saint-Mihiel, payable aux foires de Bar, mais il s'agit probablement de Bar-sur-Aube (B. N. ms. fr. 11 853 f° 28r°).

75) Le qualificatif *de Bar* pouvant désigner Bar-le-Duc tout autant que Bar-sur-Aube ou Bar-sur-Seine, il est difficile d'apprécier le rayonnement barrisien. Il y avait à Provins une maison des marchands *de Bar*; à

Les courants commerciaux majeurs des XIV^e et XV^e siècles évitent Bar-le-Duc. Les *Lombards* qui y faisaient encore le commerce de la laine au XIV^e siècle ont disparu⁷⁶). Pont-à-Mousson, sur la Moselle, beaucoup mieux placée, est au XV^e siècle la ville la plus commerçante du duché tandis que l'atelier monétaire ducal reste fixé à Saint-Mihiel. Mais, à tout prendre, le milieu économique barrisien apparaît relativement résistant. La trouée de l'Ornain reste en effet l'un des principaux passages entre la France et la Lorraine, un passage que recourent plusieurs voies Nord-Sud. Il y a des foires et des marchés tout autour de Bar, à Revigny, Condé-en-Barrois, Laheycourt, Rembercourt-aux-Pots, Roncourt, Mognéville, etc...⁷⁷). A Bar même, il y a au moins trois foires annuelles qui ne sont pas seulement vestiges d'une époque plus brillante: l'adjudication de leurs tonlieux au XV^e siècle dénonce, malgré les outrances du système, une évolution positive. Il en est même pour le tonlieu du marché hebdomadaire, possession du duc, qui lève aussi un péage à Bar et à Condé⁷⁸). A Bar, enfin, existe un droit d'étape sur le vin, probablement perçu par la communauté bourgeoise⁷⁹).

Preuves de cette vitalité, des marchés sont nés spontanément au XIV^e siècle, on l'a vu, dans divers quartiers de la ville. Autre preuve, le nombre de métiers de Bar et de sa prévôté réglés par René Ier au cours de son règne; dans le duché de Bar, en effet, les métiers, contrairement à ceux du duché de Lorraine, à la plupart de ceux du duché de Lorraine, sont réglés, au XV^e siècle, à l'échelon de la prévôté et non du duché⁸⁰) or, c'est dans la prévôté de Bar que l'on trouve la législation professionnelle la plus abondante. La corporation des tanneurs, corvisiers

Troyes, la maison où on vendait les *avoirs de poids* était habitée par Michel de Bar en 1232 et précédemment par Jean de Bar. En 1240, les marchands de Saint-Dizier, souvent liés à ceux de Bar au XV^e siècle (voir B 494 f^o 75r^o, 111 v^o, 153r^o; B 498 f^o 189r^o) avaient une maison à Bar-sur-Aube (CHAPIN, p. 112, 116, 119, 124-125). En 1276-1278, Nicolas de Bar-le-Duc partageait avec le comte de Champagne la propriété de dix-sept étaux pour le pain et les harengs à Troyes (IBID., p. 171). En 1295, le roi de France comptait emprunter 50 lb. à Jean de Bar-le-Duc, de Troyes; en 1323, Henri de Bar-le-Duc, bourgeois de Troyes, était adjudicataire du tonlieu des foires de Bar-sur-Aube (A. LONGNON, Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1361, t. III, Paris 1914, p. 118, 198).

76) En 1321-1322, il est question de François *lombart, marchand de laines* à Bar (B 492 f^o 36r^o). Le dernier contrat d'installation conservé, de Lombards à Bar-le-Duc date de mai 1366: ils habitaient la Halle, près de la porte au Bois (SERVAIS, I, p. 432-433).

77) Voir, en particulier, les comptes du receveur du duché au XV^e siècle (B 493 à 511).

78) Voir le tableau *in fine*. Le marché avait lieu le samedi. La foire de la saint Pierre et saint Paul, propriété de Saint-Pierre de Bar, existait encore en 1468-1469 (B 504 f^o 161v^o). Pour cette question, GIRARDOT, La fiscalité commerciale au duché de Bar aux XIV^e et XV^e siècles, dans: Annales de l'Est, 1983 n^o 3, p. 177-182. En 1561, Charles III octroie à la Halle deux foires nouvelles (Mi-Carême et saint Jude et saint Siméon, 28 octobre) en plus de celles précédemment établies (AIMOND, p. 101, 214).

79) Les revenus de l'Étape *aux vins* ne figurent pas dans la comptabilité des receveurs du duché. En 1428, le receveur fait faire des réparations dans le local de l'estape au vin en la Halle (B 498 f^o 170v^o). En 1454, escomptant la venue du roi René à Bar, on procède à l'achat de vins à l'Étape de Bar ainsi qu'à Gondrecourt (B 501 f^o 209). Au XVII^e siècle, la ville percevait des droits sur l'entrée et la vente des vins (AIMOND, p. 211).

80) E. DUVERNOY, Les corporations ouvrières dans les duchés de Lorraine et de Bar aux XIV^e et au XV^e siècles, NANCY 1907, p. 3-12.

et cordonniers de Bar date de 1429–1433, celle des barbiers et chirurgiens, de 1430, celle des tisserands de toile, de 1446, celle des couturiers, de 1452, etc...⁸¹⁾

Les ressorts du marché barrisien nous sont connus, au moins indirectement, grâce aux adjudications de l'impôt de 12d. par livre en 1383–1384. Au premier rang on trouve le commerce des hôteliers, l'étape des vins et le commerce de la laine qui, tous trois confondus, sont affermés cette année-là pour 348 lb. 12s.t. Puis viennent la *boucherie* (114 lb. 15s.), la *boulangerie* (79 lb. 6s.), la *fustalle* ou matériel de viticulture (78 lb. 6s.), la *corviserie* ou travail du cuir (65 lb. 5s.), la *draperie* (draps de laine) adjugée 61 livres à laquelle il faut ajouter l'*aulne* ou taxe de mesurage sur les toiles (27 lb. 19s.), puis le *bétail* ou commerce des bestiaux (54 lb.), la *saunerie* (30 lb. 9s.), etc...⁸²⁾. L'échelle des valeurs commerciales au XV^e siècle était probablement comparable: malgré la baisse du commerce de la laine⁸³⁾, on devait relever la même prédominance du vin, des textiles, des cuirs et du bétail dans les échanges.

La vigne reste, au XV^e siècle, l'activité principale. Elle inonde les côteaux de l'Ornain, à Bar et dans les villages d'alentour, formant là le plus gros vignoble du duché⁸⁴⁾. Les aides perçues *en vin* sont ici une habitude et de très nombreux Barrisiens sont vigneronspropriétaires ou ouvriers-vignerons. Tous les Barrisiens ou presque sont concernés par le trafic du vin. Les ouvriers-vignerons se louaient sur la place devant Notre-Dame⁸⁵⁾; plusieurs ordonnances en règlent le salaire au XV^e siècle⁸⁶⁾.

Le vignoble barrisien souffre, au XV^e siècle, de la concurrence des vins de Champagne, d'Alsace et de Bourgogne, aussi René doit-il prendre des mesures contre leur importation, ainsi en mars 1437⁸⁷⁾, mais lui-même consomme à Bar, au milieu du siècle, des vins de

81) Les métiers barrisiens les plus importants possédaient une organisation interne antérieurement aux ordonnances de René Ier qui, en en reconnaissant ou en modifiant les statuts, en fait de véritables corporations. Pour les ordonnances, voir M. M. B 533 n° 3 f° 1r°–5r° (tanneurs), B 533 n° 27 (barbiers), B 533 n° 3 f° 9r°–14r° (tisserands de toile), B 533 n° 13 (couturiers). En novembre 1447, les frères ou maréchaux obtiennent le droit de former une confrérie (B 419 f° 321r°).

82) B 493 f° 39r°.

83) GIRARDOT, Droit canon et seigneurie rurale à la fin du Moyen Age. L'exemple du Verdunois; thèse dactylographiée, Dijon, 1980, t. II, p. 581–583.

84) Voir B 492 à B 511. En 1234, les habitants avaient obtenu l'abolition du banvin. La taxe sur la sortie des vins achetés à Bar (le rouage des vins) était volontairement faible, voir GIRARDOT, La fiscalité..., p. 181.

85) Une des ordonnances anciennes de Bar recopiées au XV^e siècle décidait que *les ouvriers de vignes yront en la place devant Notre Dame, fournis de leurs utils, selon le temps et la saison, et de leur pain, et ne se pourront louer lesdits ouvriers autrepant...* (M. M. B 533 n° 3 f° 21r°).

86) Par une ordonnance du 23 mars 1445, René Ier supprime le maximum des salaires des ouvriers-vignerons (Ibid. f° 41). Les amendes perçues par le receveur du duché en 1473–1474 prouvent qu'une ordonnance venait de rétablir ce maximum (B 506 f° 132).

87) B. N. Lorraine 353 p. 60. En octobre 1435, René avait déterminé la qualité des amendements à apporter au vignoble de Bar (M. M. B 533 n° 3 f° 57).

Bourgogne, de Vitry et de Bar sur Aube, de préférence aux vins du Barrois⁸⁸). Pourtant, malgré cette concurrence, le vignoble barrisien demeure vivace à la fin du siècle; la preuve en est que les défrichements qui reprennent ici dès 1460 se font surtout au bénéfice de la vigne et à l'initiative d'hommes d'affaires⁸⁹); la ville, à elle seule, compte huit pressoirs banaux en 1483-1484⁹⁰). Au XVII^e siècle, un quart seulement des vins de Bar se consommaient dans le pays. Le reste était exporté par des rouliers et par la batellerie de la Meuse vers les Pays Bas (Luxembourg, Ardennes, Pays de Liège)⁹¹).

La fabrication des draps de laine, de toiles de chanvre ou de lin, voilà l'autre grande richesse, même si nous ne pouvons pas la calibrer faute de savoir exactement combien il y avait de moulins *foulant* ou *battant* à Bar – un au moins⁹²) – et aux alentours. Les métiers étant en effet organisés par prévôtés, les drapiers ou les tisserands de toiles pouvaient utiliser les moulins de la campagne comme ceux de la ville⁹³). Le métier des drapiers a été probablement le premier des métiers barrisiens à voir reconnaître – et modifier – ses statuts par le prince, c'est-à-dire à devenir une authentique corporation grâce à une ordonnance du duc Robert en juin

88) En 1456, on procède à la vente de 29 queues et demie de vin acheté pour la venue de René qui s'était décommandé. On y trouve quinze queues de vin de Vitry, dix de vin de Bourgogne, deux et demie de vin de Bar sur Aube et deux de vin de Barrois. La même année, René fait acheter par son receveur du duché vingt queues et demie de vin de Bar sur Aube (B 500 f^o 142r^o, 212v^o). Pour le séjour de René à Bar, Louppy et Koeur en 1463, on a acheté du vin à plusieurs particuliers des villes de Bar, Fains, Savonnières, Longeville, Tannois et Tronville (toutes localités de la châtellenie de Bar), Beaune, Bar sur Aube et ailleurs... (B 502 f^o 171r^o). En 1465, René fait venir à Bar quarante-huit queues de vin de Bourgogne et de Montfaucon (B 503 f^o 165r^o). En 1483-1484, on emmagasine au château du vin de Saint Urbain, près de Joinville (B 511 f^o 131r^o).

89) Jean le Pan ou le Pain, un mercier, et Colin Quinet, un boucher, sont en 1462 les premiers preneurs de vignes en friche tombées dans le domaine ducal; un boucher et un mercier, preuve de l'intérêt de la viticulture, encore à cette époque, pour deux hommes d'affaires (B 502 f^o 10r^o). Dans les comptes du receveur du duché en 1483-1484, on relève de très nombreux défrichements d'anciennes vignes à Bar et autour (B 511 f^o 10r^o-12v^o, 20r^o, 21v^o, etc...)

90) Il y a, alors, deux pressoirs en la Halle, un *es Près*, un au Bourg, un à Marbot, un à Bar-la-Ville, un dans la Neuveville et un rue de Veel. (B 511 f^o 7r^o-8r^o). Celui de la rue de Veel avait été édifié en 1410 avec la participation financière du prieur, du curé de Bar et des habitants de ce faubourg (4 H 162 n^o 24).

91) AIMOND, p. 216.

92) En 1372, le duc Robert cède à l'abbaye de Sainte-Hoïlde, proche de Bar, le moulin le Comte, sis sur l'actuel Canal des Usines, à l'extérieur de la ville; on y trouvait des moulins à blé, à draps, à papier, à écorce et à chanvre. L'abbaye le céda aux Antonistes avant 1389 (SERVAIS, I, p. 263-264; II, p. 154-155). Le moulin du Bourg, possession de Saint-Pierre de Bar, était peut-être à blé et à draps. C'est dans le Bourg que l'on rencontre le plus de drapiers (voir ci-dessus p. 168), c'est-à-dire dans une des zones les plus anciennes de la ville. Une rue des Étuves y est signalée en 1488 (M. M. B 528 n^o 56) mais il en existait une autre dans la Neuveville (voir ci-dessus p. 167). En 1422-1423, un des *ewardeurs* de Bar était précisément un certain Simon des Étuves (B 496 f^o 48r^o).

93) Le duc Robert le rappelle, à propos des drapiers de Bar et de la châtellenie, dans son ordonnance de juin 1384 (M. M. B 534 n^o 50).

1384⁹⁴). Les tisserands de toiles n'obtiennent de véritables statuts corporatifs qu'en avril 1446⁹⁵).

Les achats du prince se font surtout auprès des *marchands* de la ville, principalement fournisseurs de draps étrangers: *de Suippes, d'Ypres, de Malines, de Here* (Aire?) et *de Lierre* entre 1419 et 1430, *de Rouen* après 1460⁹⁶). Ils se font aussi mais beaucoup plus rarement, auprès des teinturiers et des *drapiers* surtout fournisseurs de draps locaux⁹⁷). Vers 1429, il y a au moins deux teinturiers à Bar dont Oudinet Malferez d'Evres fournisseur fréquent de la cour et qualifié en 1451 de *marchand*⁹⁸).

Il y a donc des marchands à Bar. Les comptes du receveur de la châtellenie en 1419–20, lorsque le cardinal Louis était duc de Bar, donnent les noms de cinq *merciers* et d'un *marchand*, Jean Carbon, d'origine italienne, peut-être le commerçant le plus important du début du XV^e siècle⁹⁹). Dès 1382, il est question des *maîtres et confrères de la mercerie de Bar*, ce métier est déjà organisé¹⁰⁰). Mais comment rendre compte de l'extraordinaire abondance d'entrepreneurs et de marchands qui n'en ont pas le titre? En 1419–1420, par exemple, on voit un corvisier faire peigner de la laine chez lui par des villageoises des environs, un mercier édifier une tannerie, des drapiers vendre du vin, des parmentiers vendre des draps mais aussi du vin, des vigneron, du vin mais aussi des céréales et, surtout, monopoliser, et pour une décennie encore, les fermes du domaine ducal, en tout premier lieu tonlieux et pressoirs. On

94) *IBID.*

95) René reconnaît d'abord leur confrérie – celle de Saint Michel sise à Notre-Dame – en mai 1436, puis en fait une corporation en avril 1446 (M. M. B 534 n° 31 et B 533 n° 3 f° 11r°–14v°).

96) B 494 f° 158v°; B 496 f° 116v°; B 497 bis f° 220v°; B 498 f° 193r°, 197r°, 200v°, 202r°, pour la période 1419–1430. Quand René séjourne à Bar en 1463–1464, tous les draps achetés à des Barrisien et portant une dénomination sont des draps *de Rouen*, livrés à la mesure *de Paris* (B 502 f° 160v°–169r°).

97) Voir B 497 f° 232r°, B 498 f° 192r°, 193v°, 200v°, 201r° où dominent les achats auprès d'Oudinet d'Evres. Au XIV^e siècle, le tarif du tonlieu de Bar fait le départ entre les *drapiers* et les *marchants* vendant, les uns et les autres, des draps (M. M. B 533 n° 3 f° 34r°).

98) B. N. Lorraine 353 n° 26 (aide de 1429): Oudinet (d'Evres), teinturier, Vion, teinturier, la veuve de Colard teinturier (f° 31, 34v°). Oudinet obtient une *bourgeoisie* viagère en 1417 (B 802 f° 77r°); qualifié de *marchand* en 1451 (B 500 f° 133v°).

99) *Merciers*: Jean de Louppy, Jean d'Epinal, Le Cauvelat ou Camelat et Raoul le Poix, un réfugié de Saint-Dizier; *marchand*: Jean Carbon, probable descendant des Carbon d'Asti, longtemps installés en Lorraine, tient à ferme deux fours, trois pressoirs banaux, les fours des boulangers et le tabellionnage de Bar, ainsi que le pressoir ducal de Tannois (B 494 f° 5–6, 17r°, 46r°, 49v°, 52v°, 61r°, 110v°–111v°, 116r°, 153r°, 161v°). Jean est gruyer de Bar en 1420–1421 (B 687). Voir aussi ses opérations dans B 495 f° 2v°, B 496 f° 1v°, 2r°, B 497 f° 4r°, 141v°, B 498 f° 78r°. Il disparaît avant mai 1433 car l'aide de ce mois est perçue sur sa veuve. Jean de Louppy est aussi un habitant de Louppy-le-Château où il achète des biens en 1420–1421 (B 1314 f° 17r°).

100) AIMOND, p. 55. En 1427–1428, un Le Gentilhomme est *maître de la mercerie de Bar* (B 497 bis f° 97r°).

voit aussi les églises, les clercs, les officiers et les domestiques du duc trafiquer, largement, écoulant notamment les produits tirés de leurs propriétés urbaines ou rurales¹⁰¹).

L'existence à Bar d'une cour et d'un centre administratif de première importance s'ajoute au fait urbain pour nourrir ces filières commerciales et en entretenir la complexité. Elle rend compte aussi de l'existence à Bar de tous les artisanats, de tous les arts, ou presque – papetiers, fourbisseurs, orfèvres, apothicaires, médecin – mais en très petite quantité – modeste urbaine oblige – d'où le recours fréquent à des spécialistes venus d'autres centres urbains: Saint-Mihiel, Verdun, Pont-à-Mousson, Toul...¹⁰².

IV. LA CAPITALE ET SON DECLIN

Le jeune René d'Anjou, libéré de la tutelle de son beau-père le duc de Lorraine, fait son *entrée* à Bar-le-Duc en août 1424. Son beau-père a préparé sa venue en faisant faire, dès février, au château d'importants travaux poursuivis par René¹⁰³ qui marque déjà son intérêt pour les arts: musique, peinture, vitrail, tapisserie¹⁰⁴. René va soigneusement administrer son duché – il n'a rien d'autre sinon son petit comté de Guise – jusqu'en 1431. Il y accélère l'introduction d'institutions françaises, les douanes par exemple¹⁰⁵. Il y trouve ou recrute des serviteurs dont certains l'entoureront très longtemps.

101) B 494 f° 1v°–6r°, 49v°, 50v°, 52v°, 162r° et 109r°–123r° (achats pour l'hôtel princier). Les villageoises employées par Jean le Porterel, corvisier, comme *pigneresses* sont originaires de Seigneulles. Jean Brouel, un vigneron, fermier du tonlieu du marché et d'une des foires paie une amende pour avoir acheté, avec Jean de Louppy le mercier, une charretée d'ail à un Routier. Des vigneronns sont souvent fermiers du domaine ducal en 1419–1420 (B 494–498), beaucoup moins par la suite puis réapparaissent dans les adjudications après 1470. On sait qu'en 1439, les Barrisiens disaient que les vignes ne rapportaient guère depuis dix ans (ci-dessus p. 175).

102) En 1419–1420, on trouve à Bar, deux éperonniers, Jacquemin l'Eperonnier et Jean de Naives, un *physicien*, maître Jean de Poligny, un orfèvre, Rochelin, un apothicaire, maître Garin (B 494 f° 7r°, 109v°, 152r°, 154v°, 161, 164v°). En 1422, on quitte Jennin, le fourbisseur, d'une amende car il est le seul fourbisseur de la ville (B 496 f° 125r°). A noter l'importance de la papeterie barroise dynamisée par la présence d'une cour. Dès 1383, il y avait à Bar une papeterie exploitée, avec celle de Ville-sur-Saulx, par un certain Jean de Bar dit le Papelier (AIMOND, p. 54). Au XV^e siècle, les marchands barrisiens prisaient tout particulièrement les activités papetières de la vallée de la Saulx, voir ci-dessous p. 186.

103) Voir la lettre de Charles II de Lorraine du 28 février 1424 (B 497 f° 174); le maître *des oeuvres* désigné est Pierresson Bonnevie, clerc juré de Bar. Pour les travaux effectués au château en 1428 (Ibid., f° 147v°–198v°), en 1428–1429 (B 497 bis f° 184r°–196r°), en 1429–1430 (B 498 f° 155r°–175).

104) Dès son avènement, René fait quérir à Metz ou à Verdun *quatre flahuètes, bas instrumens* (B 497 f° 225v°). En 1428, Jennin de Châtillon, son *tapicier*, tisse un *drap de parement* pour le château; on y voit les armes du René *esquartelées* avec au milieu, celles de Lorraine. Le carton est l'oeuvre de Regnault La Waite, remanié par Arnoulet, un peintre-verrier, et par Perrin des Sièges, tous trois Barrisiens (B 497 bis f° 212r°–213v°). En 1427, Jennin de Châtillon et son valet, Robin, étaient venus s'installer à Saint-Mihiel pour y faire une tapisserie pour le duc (B 1050 f° 56v°, 60v°). En 1428, les *verrières* du château de Bar sont confiées à Etienne, verrier de Pont-à-Mousson, et en 1429–1430 à Arnoulet, de Bar.

105) GIRARDOT, La fiscalité..., p. 211–212.

Avec René, Bar-le-Duc conserve plus que jamais ses attributs de capitale même si elle n'est pas une résidence exclusive. René en effet, comme ses prédécesseurs, réside volontiers à Pont-à-Mousson, dont il est marquis, et à Saint-Mihiel où il achète et transforme une maison en 1428¹⁰⁶. Les deux autres résidences habituelles des ducs – les châteaux de Koeur et de Louppy – sont alors aux mains de princes barrois¹⁰⁷.

La comptabilité conservée pour l'époque où le futur roi René n'était que duc de Bar montre l'impact de sa présence, de la présence du prince, de l'hôtel et de la cour sur l'économie locale. Remise en état ou embellissement du château entretiennent les métiers du bâtiment et les métiers d'art. L'équipement et l'habillement du duc, de sa femme et de leurs hôtels respectifs animent une foule de métiers, du pelletier au sellier, en passant par les drapiers, tailleurs, tisserands, etc..., avec une véritable aubaine pour les commerçants et artisans locaux: la constitution de la livrée princière. Ne voit-on pas, en 1428–1429, un cordonnier, Thiébaud Tremetel, fabriquer 413 paires de chaussures pour l'hôtel du duc et celui de la duchesse¹⁰⁸.

Les dépenses *de bouche* – en vivres – de l'hôtel et de la cour jouent elles aussi un rôle certain dans l'économie locale à en juger à la comptabilité conservée; une comptabilité qui ne nous livre pourtant que les dépenses officielles, celles du prince et de son hôtel, et encore, une partie seulement: celles consignées par le receveur du duché. Entre le 1er juillet et le 31 décembre 1428 par exemple, René, son épouse ou eux deux séjournent environ 159 jours à Bar¹⁰⁹. Durant cette même période de six mois, on voit l'hôtel s'approvisionner largement pour pourvoir à ces dépenses comme à celles des familiers, vassaux ou officiers qui pourraient faire halte à Bar. On achète alors 146 bovins, 321 moutons et 34 porcs. Sur 146 bovins, 30 seulement sont achetés à des habitants de Bar et de la châtellenie mais sur 34 porcs, 24 viennent de la châtellenie et sur 321 moutons, 154, près de la moitié. Avec cette particularité: le maître, le boucher ou les clerks de l'hôtel opèrent une sorte de roulement, achetant le bétail dans tel village puis dans tel autre, avec le souci évident de satisfaire tout le monde, de ménager les clientèles¹¹⁰. Les cuirs, graisses et *issues* diverses des bêtes consommées par l'hôtel

106) Pour Saint-Mihiel, voir F. PUPIL, L'architecture civile à Saint-Mihiel, dans: Saint-Mihiel, *op. cit.*, p. 58. En 1428–1429, il est question de *lostel neuf* du duc à Saint-Mihiel (B 497 bis f° 139v°).

107) Le cardinal-duc Louis de Bar conservera Louppy-le-Château jusqu'à sa mort en 1430, de même Bonne de Bar, comtesse de Ligny et de Saint-Pol, le château de Koeur jusqu'à sa mort en 1436.

108) B 497 bis f° 216, 221v°, 227v°. Pour l'ensemble de la livrée, f° 207r°–237v°. En 1463–1464 on voit de nombreux vigneron de Bar travailler au château comme manoeuvres lors des travaux qui y sont entrepris: il s'agit probablement d'ouvriers-vignerons qui trouvent ainsi à s'employer (B 502 f° 133r°, 138v°).

109) Le duc et la duchesse sont à Bar du 18 au 28 juillet mais René est absent les 22 et 23. Puis la duchesse Isabelle est seule du 28 juillet au 8 août. René revient le 9 et demeure avec elle jusqu'au 23 décembre avant que d'aller passer Noël à Saint-Mihiel (B 497 f° 150v°–152r°).

110) *IBID.*, f° 124r°–128r°; 10 bovins sont envoyés par le prévôt de Longwy, 26 viennent de Saint-Mihiel et 6, de Stenay. Il s'agit peut-être d'aides perçues en bétail dans ces trois prévôtés. Jean d'Apremont en a envoyé 27; 31 ont été achetés à Moriset le Pougnetier, marchand de Saint-Mihiel, et 6, à un boucher de cette ville, Jennin Argent. Moriset a aussi fourni 10 porcs, et un habitant de Génicourt-sous-Condé,

sont en grande partie vendus à des bourgeois de Bar, particulièrement à Jean Cousin, un *marchand* et à Jean le Bâtard, un boucher¹¹¹).

Les céréales (froment et avoine essentiellement) viennent des rentes perçues par le duc dans les villages de la châtellenie; les maires locaux notent soigneusement l'argent dépensé pour leur charroi vers l'*ostel* ou le *grenier* du duc à Bar¹¹²). Cela ne suffit pas, on en achète beaucoup mais uniquement, cette fois, dans la châtellenie, à des paysans et à des seigneurs. Trois Barrisiens seulement en sont fournisseurs. Là-aussi, comme pour les achats de bétail, les approvisionnements se font auprès du plus grand nombre possible de villageois et dans de nombreux villages¹¹³). Le vin est lui aussi en grande partie acheté mais les vendeurs, cette fois, ce sont surtout des Barrisiens, des bourgeois de Bar et avec, là encore, la même dispersion: on trouve seulement deux fois le même vendeur. On ne connaît malheureusement pas l'origine des vins achetés; la proportion entre vins locaux et vins étrangers. Au total, ces opérations portent sur près de 240 hl¹¹⁴). Les marchands professionnels locaux sont évidemment sollicités dans les comptes du receveur du duché: en 1429-1430, par exemple, on en voit une demi-douzaine fournisseurs du prince¹¹⁵).

Les choses changent après 1431 quand René hérite du duché de Lorraine et surtout après 1434 lorsqu'il hérite des biens angevins: l'Anjou, le Maine, la Provence et l'expectative de Naples. Dès lors, Bar n'est plus qu'une des capitales d'un prince itinérant qui confie le gouvernement du duché à des *lieutenants* et n'y fait plus que de courtes apparitions. On sait

Guillaume, 24; 110 moutons, *tondue de nouvel*, sont amenés de Pont-à-Mousson par Jennin (Argent?), boucher de l'hôtel, en septembre; 35 sont achetés à Moriset et 13 sont aussi amenés de Saint-Mihiel. On voit ici l'importance de Saint-Mihiel parmi les résidences ducales.

111) Jean Cousin a obtenu aux enchères l'achat des cuirs des bovins, porcs et moutons consommés par l'hôtel pour une durée d'un an à compter de Pâques 1428, de même, semble-t-il, Jean le Bâtard pour *les yssues des bestes grosses et menues*; suif et graisse sont vendus – mais non en totalité – à divers particuliers (f° 118r°–123v°). Pour la période 18 juillet – 23 décembre 1428, on consomme 123 bovins, 317 moutons et 12 porcs. Le bétail est gardé par un berger salarié à cet effet du 10 juin au 12 décembre (f° 140v°).

112) Ainsi à Revigny, Louppy-sur-Chée, Roncourt, Andernay, aux Marats et au ban de Chaumont-sur-Aire (f° 142v°–145r°).

113) Les achats ici signalés ont surtout eu lieu en 1426 et 1427 (f° 155r°–161v°). Les trois Barrisiens sont le curé de Bar, Jean Massart, Jean le Goix et un conseiller du duc, maître Jean de Brillon.

114) Sur 33 achats effectués en 1428 et tous échelonnés entre septembre et décembre, 8 seulement se font auprès de non-Barrisiens: à Louppy-sur-Chée, Béhonne et Tannois (f° 164r°–183r°).

115) Il s'agit de Jean Vanredi, maire de Bar et *marchand*, de Jean Baudin, *marchand*, de Jean Jaquier, *mercier*, de la veuve de Raoul de Poix, *mercier*, d'Oudinet d'Evres, teinturier et *marchand* et de Jean Cousin, papetier à Ville-sur-Saulx (B 498 f° 26r°, 149r°, 188v°–203r°). Jean Cousin, dont la femme est la nourrice de Louis, fils aîné de René Ier (f° 216v°), est qualifié de *marchand* en 1454–1455 (B 501 f° 110r°). En 1439, Jean Jaquier prend à ferme la papeterie de Lisle-en-Rigault, voir J. L. DEMANDRE, La vallée de la Saulx, Lisle-en-Rigault et le papier, dans: B.S.H.A.M., 1982, p. 186. En 1462–1464, Jean Paquier réclamait la possession d'une terre à Ville-sur-Saulx (B 502 f° 32r°).

aussi que René choisira de finir ses jours en Provence et que son testament révèle son attachement fondamental à l'Anjou¹¹⁶).

Tout cela ne veut pas dire que Bar et le duché aient été abandonnés après 1431-1434. Le Barrois fait bien partie d'un Etat angevin où fonctionnaires, artistes et institutions tendent à se rencontrer, préparant ainsi la modernisation du duché de Lorraine, si frappante sous le règne de René II¹¹⁷), mais après 1431-1434, deux éléments qui avaient animé durant des siècles la vie barrisienne, à savoir la cour et l'hôtel du prince, disparaissent. Bar conserve heureusement trois atouts: elle demeure une capitale administrative, elle retrouve sporadiquement sa fonction de résidence, elle garde enfin une certaine vitalité commerciale.

Bar reste la capitale d'un duché. Elle est le siège du Conseil ducal et de la Chambre des Comptes. Seules lui échappent les fonctions judiciaires suprêmes puisque c'est à Saint-Mihiel que se tiennent les Grands Jours du duché, une dualité que l'on trouve ailleurs, dans le duché de Bourgogne par exemple, entre Dijon et Beaune. Quant aux Etats Généraux du duché, ils se réunissent à Bar, à Saint-Mihiel ou à Pont-à-Mousson, c'est-à-dire dans l'une ou l'autre des trois villes les plus importantes du duché¹¹⁸).

Bar est aussi le chef-lieu d'un des quatre bailliages du duché, d'une gruerie et d'une prévôté – châtelainie qui est la plus vaste du duché; en 1428, par exemple, René est en mesure de lever l'aide dans plus de soixante-quatre localités¹¹⁹). Tout cela entretient plusieurs dizaines d'officiers, généralement originaires du bailliage de Bar et surtout de la capitale elle-même où se recrutent, depuis des siècles, fonctionnaires et domestiques du prince. Les deux collégiales princières, dont les doyens jouent longtemps un rôle important au sein des Conseils, fournissent des clercs expérimentés; les juristes sont plus nombreux à Bar qu'ailleurs dans le duché¹²⁰). Certains d'entre eux, vont chercher leur grade à l'université d'Angers¹²¹).

116) L'étude la plus récente concernant le règne de René est celle de N. COULET, dans: *Le roi René: le prince, le mécène, l'écrivain, le mythe* par N. COULET, A. PLANCHE et F. ROBIN, Aix-en-Provence 1982, p. 13-54.

117) Voir à ce sujet l'étude de F. ROBIN, *IBID.*, p. 57-141.

118) Voir P. ADAM, *Etude sur les Grands Jours de Saint-Mihiel*, Paris-Bar-le-Duc 1926, et E. DUVERNOY, *les Etats Généraux des duchés de Lorraine et de Bar jusqu'à la majorité de Charles III (1559)*, Paris 1904, p. 321-322.

119) B 497 bis f° 115r°-116v°.

120) Sous le règne du cardinal-duc et sous celui de René, jusqu'en 1431, semble-t-il, il apparaît bien que les doyens des deux collégiales étaient membres de droit du Conseil ducal et que celui de Saint-Pierre était aussi *garde des chartes* du duc. Le 24 décembre 1446 René établit les Grands Jours à Bar prétextant notamment qu'on y trouve plus de juristes qu'à Saint-Mihiel pour y aider les plaideurs (M. M. B 533 n° 9). Cette mesure sera ultérieurement rapportée. A noter aussi que le seul prévôt du duché à être qualifié de *maître* en 1419-1424 est celui de Bar, Regnault de la Loye. Il avait eu pour prédécesseur *maître* Ancel de Sermaize. (B 494 f° 74r°, B 495 f° 42v°, B 496 f° 68v°, B 497 f° 81r°, 84r°).

121) En 1456, Etienne de Naives, sans doute parent de Jean de Naives alors conseiller à la Chambre des Comptes, était *estudiant en l'université d'Angers* (B 501 f° 154r°, 195r°). En 1475-1477, il est secrétaire de René et auditeur en la Chambre des Comptes (B 507 f° 137r°).

La ville retrouve son animation d'antan lorsque le prince y vient avec sa maison et sa cour, un prince qui n'oublie jamais de marquer son attachement à l'une de ses capitales, et avec quel faste lorsqu'il s'agit du roi René! Entre 1450 et 1470, chacun de ses séjours, du moins d'une certaine durée, est marqué par des travaux de construction et d'embellissement, au château bien sûr, mais souvent aussi dans les églises urbaines auxquelles le prince donne l'argent nécessaire et prête ses artistes, sans compter l'équipement urbain: voirie, fontaines, murailles. Toute une symbiose permettant de dater indirectement les campagnes de construction de telle église grâce à celles menées au château.

En 1463-1464, par exemple, René et Jeanne de Laval séjournent longuement à Bar¹²²). Un maçon, maître Husson, qui est aussi *ymagier* a été nommé *maître des oeuvres du duché de Bar*. Il dirige d'importants travaux entrepris au château de Bar comme à ceux de Koeur et de Louppy revenus au domaine ducal¹²³). A Bar, on restaure et on embellit; on ouvre des fenêtres, on multiplie les *chambres* et les *galleries*; on construit un nouvel escalier et une nouvelle tour. Ce sont des artisans de la ville dirigés par Husson – et par René¹²⁴) – qui y travaillent, parmi lesquels Simonin et son frère Jacquemin, deux peintres-verriers, aidés par Jean, un verrier de Saint-Nicolas-de-Port et par un fontainier originaire de Mons, Jean Le Tourneur¹²⁵). Pietro da Milano, le célèbre sculpteur, est là; il cisèle deux chiens destinés à la *neufve salle* du château¹²⁶). Jean le Tourneur, le fontainier montois, contribue probablement à embellir les jardins du château que Volcyr décrit en 1524 comme *dessinés à la façon de Provence*¹²⁷).

La présence du prince et de ses artistes est un bienfait pour la communauté bourgeoise: la fontaine, par exemple, qui dessert le château mais aussi la ville Haute est probablement terminée à cette époque¹²⁸). Les églises aussi en profitent. Les travaux que les chanoines de Saint-Pierre avaient entamé dès avant 1454 avec l'aide financière de René ont du probablement

122) On lève une aide à Bar en mai 1463 et une autre en février 1464 *pour la despence du Roy et de la Roynne de Sicille estans on dit pays* (B 502 f° 95r°, 100r°).

123) *IBID.*, f° 128r°; Husson est qualifié de *masson*. A la même époque, maître Husson, *imagier*, embellit pour René sa résidence de Louppy (B 2.227). Les travaux à Louppy et à Koeur en 1463-1464 sont signalés dans B 502 f° 97r°, 101v°, 102r°, 165v°, 167r°, 173r°, 183.

124) René dirige aussi, *IBID.*, f° 134r°, 136v°, 138v°, 140v°, 141r°, etc...

125) *IBID.*, f° 128r°-145v°, 159v° 166v°. D'importants travaux avaient eu lieu précédemment: en 1454-1456, il est question de la *neufve salle* du château (B 501 f° 185r°) à une époque où des travaux ont lieu aussi à Louppy (B 1327-1329).

126) B 502 f° 139r°.

127) Volcyr décrit la *grande gallerie* (qui) ... *longeait le jardin du château dessiné a la façon de Provence avec fontaine d'eau vive, chambrettes de vignes et préaux de verdure encadrant des massifs de fleurs*, cit. par RENARD, p. 121. René II, dont les travaux effectués dans ces jardins sont connus, n'a probablement fait que compléter l'oeuvre du roi René, voir AIMOND, p. 71, 82.

128) Selon SERVAIS, la fontaine desservant la ville Haute, financée par René et par les habitants de la Halle, daterait de 1465 environ (t. I, p. 218). Dès 1445-1449 pourtant, des fontaines avaient été établies dans la résidence de Koeur (B 2.794); en 1463-1464, Jean le Tourneur ne fait que *visiter* la fontaine du château (B 502 f° 166v°). Dès 1473 au moins, les parterres dessinés dans le Baile étaient alimentés en eau par une dérivation de la fontaine de la ville Haute (AIMOND, p. 71).

s'accélérer¹²⁹). Il en est probablement de même à Saint-Maxe car on voit Pietro da Milano sculpter pour cette église une Sainte-Marie-Madeleine probablement destinée à la chapelle qui, sous ce même vocable, y avait été fondée par René¹³⁰). On ignore malheureusement le rôle joué par un troisième sculpteur alors présent, maître Tristan, qui travaille aussi à cette époque à Hattonchâtel, à Toul et peut-être à Pont-à-Mousson¹³¹).

Le séjour de René, dont l'hôtel compte maintenant deux cent personnes environ¹³²), enrichit et embellit d'un coup la petite cité. Les achats de l'hôtel et de la cour en étoffes, vivres, mercerie, etc... se font surtout à Bar et autour¹³³). Et puis il y a les fêtes; René fait jouer *une farse de pastoureaux* par le futur René II, déguisé en fille, et par ses deux *petits* chambellans René de Bourmont et Pierre de Beauvau habillés de *petites robes*¹³⁴). Pour le séjour de René, on a apporté la fameuse tapisserie de l'Apocalypse qui est tendue sur les murs de Saint-Maxe et de la grande salle du château¹³⁵). Les peintres, enlumineurs, brodeurs et musiciens du roi sont là¹³⁶), sans oublier que René, dès novembre 1434, avait fondé une maîtrise à Saint-Maxe¹³⁷). En partant, le roi de Sicile abandonne à Bar ses biches et ses cerfs¹³⁸).

Chaque séjour du prince révèle une étroite symbiose entre le château, la ville et les églises locales. René n'est-il pas membre des confréries urbaines? Peu après sa prise de possession du duché, il a été reçu, comme ses prédécesseurs, dans la confrérie des bourgeois de la Halle – celle de Saint-Sébastien qui siège à Saint-Pierre¹³⁹) – et probablement dans celle des bourgeois

129) Entre 1451–1452 (B 500) et 1454–1456 (B 501 f° 207r°) apparaît dans la comptabilité du receveur du duché le versement d'une rente annuelle de 100 lb. accordée aux chanoines par René pendant 10 ans. Pour les campagnes de construction de Saint Pierre au XV^e siècle, voir AIMOND, *L'église Saint-Etienne...*, p. 174–182. En 1452, René avait également favorisé de ses derniers l'achèvement de l'église des Augustins (IBID., p. 175).

130) Pierre, *tailleur et ymageur du Roy de Sicille*, sculpte dans un local attenant à Saint-Pierre *les ymages et misteres de la Magdeleine de la Bausme* destinées à Saint-Maxe (B 502 f° 141v°, 164v°). Pour la chapelle Sainte-Marie-Madeleine de Saint-Maxe voir RENART, p. 84, 179.

131) En 1464–1465, le receveur du duché verse 6 écus à *Maistre Tristain, tailleur dymages en pierre* mandé par René en Anjou (B 503 f° 163v°). Pour Tristan qui travaille vers 1460 à la façade de la cathédrale de Toul, à la forteresse des évêques de Verdun à Hattonchâtel et peut-être à l'église des Antonistes de Pont-à-Mousson, voir J. DENAIX, Hattonchâtel, Verdun 1950, p. 92.

132) ROBIN, p. 73.

133) B 502 f° 160r°–173 dont d'importants achats d'étoffes pour la livrée de l'hôtel.

134) IBID., f° 164v°.

135) f° 132v°–133r°.

136) Le receveur du duché verse de l'argent à maître Pierre du Billant, brodeur de René, à Jean de Montigny, secrétaire, chapelain et chantre de sa chapelle, à Tassin de Hauresse, chapelain, chantre et ténor, à messire Perret Donet, chapelain et chantre, à Jennin de Hongarde, peintre, à Martin Viau et Philippin des Hayes, chantres à Paoul Goybaut, enlumineur et chapelain, etc... (f° 160r°–168r°).

137) Le 28 novembre 1434, René cède la léproserie de Popey aux chanoines à charge pour eux d'entretenir *quatre enfans de cuer avec le maistre chargé de les endoctriner en science de musique*, édit. RENARD, p. 255–259.

138) B 503 f° 144v°.

139) AIMOND, *L'église Saint-Etienne...* p. 176 (en 1429).

de la ville Basse qui siège à Notre-Dame. En 1457–1459, René a fondé la confrérie des Dix Mille Martyrs à Saint-Maxe¹⁴⁰. Même après 1471, René continue de loin à gérer sa capitale et à l'embellir. Aucun prince de ce temps n'aurait négligé l'une de ses capitales et la symbolique qui y était attachée. En 1466, René tient à faire édifier le tombeau du duc Robert et de son épouse, Marie de France, à Saint-Maxe, tout comme il le fera plus tard, à Nancy, pour Jean de Calabre et Nicolas d'Anjou¹⁴¹. La législation de René touchant Bar-le-Duc est plus abondante que pour toute autre ville du duché et s'attaque à tous les domaines: administration, métiers, économie, bien-être des citadins et des églises¹⁴². René saisit également toutes les occasions pour accroître son domaine urbain¹⁴³. Les grands travaux cessent dans les résidences du duché après 1471 mais René veille à leur bon état et parfois même à les embellir encore¹⁴⁴. D'ailleurs le duché continue de lui offrir ses ressources en argent, en hommes, en offices et en prébendes: René n'offre-t-il pas à son *serviteur* et chantre, le fameux Josquin des Prés, une prébende à Saint-Maxe en juillet 1475¹⁴⁵?

Quelques apparitions du prince, quelques travaux, même d'envergure, ne permettent certainement pas à la ville de retrouver son ancien rythme. Mais si les activités urbaines se sont fatalement ressenties de la rupture de 1431–1434, il apparaît aussi qu'elles l'ont, au moins dans l'immédiat, relativement bien surmontée. Nous en avons plusieurs preuves. Prenons le cas des marchands professionnels: il y en a au moins autant à Bar à la fin du XV^e siècle qu'au début¹⁴⁶.

140) B 809.

141) J. BAUDOT, Les princesses Yolande et les ducs de Bar de la famille des Valois, Paris, 1900, p. 96–97.

142) Cette législation a été recueillie vers le milieu du XV^e siècle par la Chambre des Comptes, recueil complété par la suite (M. M. B 533 n° 3). En mai 1444, René avait ordonné à ses officiers de Bar de rassembler les *ordonnances et privilèges* concernant Bar depuis le règne du duc Robert (1352–1411). *Ibid.* f° 55. Sur la politique de René à l'égard des églises barrisienes, notamment de Saint-Pierre dont il fut pendant tout son règne ... le protecteur généreux et avisé, AIMOND, L'église Saint-Etienne ... p. 174–180.

143) En 1462, par exemple, René acquiert le poids public de Bar par échange avec Saint-Maxe (GIRARDOT, La fiscalité..., p. 177).

144) Les derniers travaux importants menés au château de Bar semblent avoir été ceux de 1468–1469. On y construit notamment une *grosse tour*. Maître Husson, qualifié de maçon, est de nouveau employé, avec Jean de Saint-Pierre, un maçon de Bar. Pas de *maître des oeuvres* ici. On refait aussi les murailles de la Halle dont les travaux sont gérés par Thierry de la Mothe, *commis aux ouvraiges de la fermeté de la Halle* (B 504 f° 164r°–166r°, 228r°–243r°). Pour les travaux menés à Louppy en 1472–1479 (embellissement de la chapelle, construction d'une tour et reconstruction partielle des murailles) voir B 1334–1338. En 1473–1474, René fait exécuter par Simonin, peintre de Bar, les portraits de ses châteaux de Koeur et de Louppy, et se les fait envoyer en Provence (B 1335 et B 2802).

145) Josquin succédait dans cette prébende à un Barrisien, Jean Brule, lui-même successeur de Martin Viau, chantre (M. M. B 525 n° 300).

146) Les comptes du receveur du duché en 1483–1484 livrent les noms de cinq Barrisiens qualifiés de *marchand*. Hormis Jean Manceruel (voir ci-dessous p. 186), on trouve Jennin Robin qui fournit du plomb, de l'étain, des draps et des toiles, il est adjudicataire d'un pressoir banal; Jean le Warguillier l'Ainé fournit du plomb, du fer blanc, des épingles, du *gris*, de la *mime*; Mace Reboursin fournit du drap et Jean de Veel, du *rouge*, du drap, des étoffes (B 511 f° 7r°, 128v°, 131r°, 142r°–145v°, 149v°, 164v°–165v°). On rencontre déjà ces hommes auparavant. Jean le Warguillier, déjà fournisseur de fer blanc en 1464–1465, est peut-être

Mieux, il s'agit souvent des mêmes familles. Il n'y a donc apparemment pas de rupture¹⁴⁷. On peut aussi comptabiliser les étals de la halle.

En 1417–1418, le duc n'y louait que cinq étals de boucher et trois de drapier, ces derniers d'ailleurs aux mains de simples *parmentiers*¹⁴⁸. En 1451–1452, il en loue sept de boucher et douze de drapier dont plusieurs à des *marchands* ou affairistes divers¹⁴⁹. En 1484–1485, le duc loue sept étals de boucher et douze de drapiers¹⁵⁰.

On ne connaît malheureusement pas le nombre d'étals loués aux artisans du cuir et aux merciers, deux métiers qui ont obtenu un accensement perpétuel et global de leurs étals vers le milieu du XV^e siècle¹⁵¹, preuve de leur richesse croissante¹⁵². Sans oublier qu'une importante donnée nous échappe: le volume croissant du commerce opéré par les hôteliers, un phénomène général au XV^e siècle. En 1480, par exemple, Jean Rouyer, *marchant hostelier et tavernier publique*, refuse de payer une *aide*, se disant *anobli* par le roi René. Il est alors rappelé qu'il ne peut être tenu pour noble car *il fait plus gros fait tant de marchandises de draps de serge, de draps de Paris, de Rouen, de Flandres et d'autres lieux, de bonneterie, peleterie, tailles fines et autres, de blefs, de vins, d'avoines et de plusieurs autres denrées que ne font les six ou huit des plus gros marchans de ladite ville qui auroient le ... proffit desdites denrées*¹⁵³.

Au total, nous pouvons avancer trois explications à cette apparente absence de rupture. Tout d'abord, elle est trop voisine de la reprise économique de la deuxième moitié du XV^e siècle, trop masquée par la reprise pour que l'on en voit tous les effets. Ensuite, nous sommes à

un mercier; Jean de Veel fournit déjà des draps en 1472–1473; il est fermier du tonlieu de Bar en 1479–1480. En 1473–1474, un Jennin Robin, *vigneron*, est fermier du tonlieu de Condé et, en 1472–1473, de ceux de Bar et de Condé (B 503 f^o 145v^o, B 505 f^o 7v^o, 9v^o, 213v^o, B 506 f^o 9v^o, B 508 f^o 1v^o). Pour les fournisseurs barrisiens de René II, voir M. CHARTIER, *Le costume à la cour de René II. Les approvisionnements*, dans: *Annales de l'Est*, 1978 n^o 2, p. 133.

147) Jean Jaquier, le *marchand*, est encore cité en 1464–1465 (B 503 f^o 161v^o) et Jean le Pan ou Xan (f^o 10v^o), *mercier* ou *marchand*, en 1473–1474 (B 506 f^o 10v^o). En 1479–1480, il est question des *hoirs Jehan le Pan, marchand de Bar* (B 508 f^o 12v^o). Pour Jean Cousin, voir ci-dessous p. 186. On voit bien sûr des fils (?) de marchands faire des études. En 1472–1473, il y a un maître Jean Cousin, gendre d'un auditeur à la Chambre des Comptes et, en 1451, un maître Jean Vendredi licencié es lois et avocat du duc (B 505 f^o 175r^o, B 500 f^o 119r^o). Mais les marchands n'ont jamais manqué à Bar durant toute la seconde moitié du XV^e siècle. Hormis ceux que l'on verra plus loin, citons Jean Gentil (le Gentilhomme déjà cité en 1427–1428), *mercier*, en 1451–1452 (B 500 f^o 67r^o); Henri de Sougney, *marchand*, en 1462–1464 (B 502 f^o 186r^o); en 1472–1473, Jean de Saint-Mihiel alias Jean Pennel, *marchand* (B 505 f^o 7r^o, 212v^o); Didier de Mussey, *marchand*, en 1473–1474 (B 506 f^o 1r^o); Jennot Bouchier, *marchand* en 1475–1477 (B 507 f^o 165v^o); Jennot, qui vend ici un cheval, est probablement un boucher; Didier de Mussey possède un *fourmel* de boulanger en 1483–1484 (B 511 f^o 4r^o).

148) B 802 f^o 75v^o–76v^o.

149) B 805 f^o 49v^o–50v^o; Jean le Pan, Jean Cousin, Henri de Sougney, notamment, ont des étals de drapier comme Jean Aubert, membre de la Chambre des Comptes.

150) B 818 f^o 51r^o–53v^o.

151) GIRARDOT, *La fiscalité commerciale ...*, p. 178, n. 3.

152) En 1479–1480, il est question du *mestier des cordonniers* de Revigny (B 508 f^o 91r^o).

153) B. N. Lorraine 351 f^o 48–56.

une époque où les hommes d'affaires de la ville, à la faveur du dépeuplement, accentuent leur pénétration dans les campagnes voisines, d'autant plus aisément que les corporations de la châtellenie ont généralement Bar-le-Duc pour chef-lieu. C'est précisément entre 1430 et 1451, à un moment marqué pour nous par une grave lacune documentaire – l'absence de comptes du receveur du duché qui est aussi receveur de Bar et de la châtellenie – que les Barrisiens, marchands, artisans, clercs et officiers prennent pied dans les adjudications des tonlieux de marché, des pressoirs, des péages, etc ... des villages environnants¹⁵⁴). Et cette symbiose entre ville et plat-pays, où nombre de bourgeois possèdent des exploitations, s'accroît par la suite¹⁵⁵). Les plus actifs des Barrisiens entrent ainsi de plus en plus, dans la seconde moitié du XV^e siècle, dans une sorte de complexe mêlant affairistes de la ville et des campagnes: des bourgeois prennent à ferme des *usines* rurales (tonlieux, pressoirs, etc ...), et réciproquement, des villageois parfois, les *usines* urbaines. Jean Cousin, le marchand, qui disparaît entre 1464 et 1468, était papetier et propriétaire terrien à Ville-sur-Saulx – comme Jean Jaquier – et a tenu, un moment, les douanes françaises à Nettancourt¹⁵⁶). Plus symptomatique est le fait qu'autour de 1480, l'on compte parmi les plus gros affairistes locaux, Jean Manceruel, un teinturier qualifié de *marchand*, comme Oudinet d'Evres vers 1430, mais avec cette différence que Jean, lui, est adjudicataire de tonlieux, de péages, de fours, de pressoirs à Bar, à Condé ou à Béhonne¹⁵⁷), et qu'il est parfois associé dans ses opérations à un *cordonnier*, Gilot Portier,

154) Dans les comptes du receveur du duché en 1419–1420, par exemple, les tonlieux de Condé-en-Barrois et de Revigny sont affermés à des habitants du lieu; idem en 1420, 1422–1424, 1428–1430. A partir des comptes suivants, ceux de 1451–1452, on voit très souvent des Barrisiens prendre à ferme ces tonlieux.

155) En 1462–1464, Jeannot Merlin, président de la Chambre des Comptes de Bar a trois *gagnages* (granges) à Revigny et un quatrième à Brabant-le-Roi; Mengin Thirion, clerc à la Chambre des Comptes, en a un à Revigny (B 502 f^o 41v^o, 44v^o). En 1483–1484, sont exemptés d'*assises* les fermiers des quatre *gagnages* appartenant à des Barrisiens à Revigny: deux à Jeannot Merlin, un à Mengin Thirion et un à Thierry de la Mothe; idem à Génicourt-en-Barrois pour un *gagnage* de Jacquemin de Génicourt (B 511 f^o 41v^o, 57r^o). Tous quatre sont officiers ducaux.

156) Jean Cousin tenait encore à ferme le tonlieu du marché de Bar pour 1465 (B 503 f^o 4r^o); il est question de sa veuve, Marion, en 1468 (B 504 f^o 43r^o). Jean, parfois appelé le Papellier, parce qu'il tenait en viager la papeterie et le *gagnage* ducal de Ville-sur-Saulx depuis 1429 (B 498 f^o 26r^o), était qualifié, peu avant sa mort, de *marchand de Nettancourt*, quand on lui quitte l'amende due par ses fils pour avoir exporté du bétail de la prévôté de Sancy sans payer la douane ducale. Cette quittance lui est accordée car lorsqu'il était douanier royal à Nettancourt, Jean avait *toujours traictié ... les marchans de ce duché ... bien gracieusement* (B 504 f^o 158v^o).

157) Jean Manceruel apparaît dans les comptes du receveur du duché comme adjudicataire du tonlieu de la foire Saint-Vincent de 1469 (B 504 f^o 6v^o). Il est qualifié de teinturier en 1473–1474 (B 506 f^o 139v^o). Il est adjudicataire de tonlieux à Bar en 1475–1477, de tonlieux, de deux pressoirs à Bar et d'un pressoir à Béhonne en 1479–1480, de tonlieux et du péage de Bar en 1480–1481, de tonlieux, du péage, d'un four banal à Bar et du tonlieu de Condé, en 1483–1484 (B 507 f^o 2, 10v^o; B 508 f^o 9r^o, 10r^o, 11r^o, 68r^o; B 509 f^o 1v^o, 6v^o; B 511 f^o 1v^o, 2v^o, 6r^o, 8r^o).

reflet de l'essor que connaissent les métiers du cuir¹⁵⁸). Réciproquement, on voit un certain Jennin Regnault, maire de Louppy-sur-Chée, un trafiquant villageois, prendre parfois à ferme les tonlieux de Bar et de Condé¹⁵⁹). La crise a donc contribué à souder plus encore qu'auparavant la ville aux campagnes environnantes, à forger un pays de Bar-le-Duc.

Il reste enfin une dernière explication au fait que l'économie barrisienne a, du moins dans l'immédiat, surmonté la rupture de 1431-1434, c'est le renforcement de la position commerciale de Bar-le-Duc à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle, en liaison, une fois de plus, avec le rayonnement des grands marchés occidentaux: Paris, bien sûr, mais Troyes également où vont s'installer des marchands lorrains, répétant ainsi, à des siècles de distance, ce que l'on voyait aux XII^e et XIII^e siècles. Dans toute cette évolution, on retrouve chaque fois cette évidence: Bar appartient au bassin de la Seine. Mais cette direction n'est pas la seule, Bar est aussi une ville »lotharingienne« sensible donc aux flux Nord-Sud, à la grande voie commerciale qui se tisse à la fin du Moyen Age entre Anvers et Lyon, *via* Reims et Troyes, *via* aussi les vallées de la Meuse, de l'Aire et de l'Ornain¹⁶⁰).

*Les Fermes des Tonlieux des Marchés et des Foires de
Bar-le-Duc, Condé-en-Barrois et Revigny-sur-Ornain*

Ces chiffres sont contenus dans les comptes du receveur général du duché de Bar (Meuse B 494-511). Les guerres ainsi que le blocage des adjudications, caractéristique de la seconde moitié du XV^e siècle, en rendent l'interprétation difficile. A Bar-le-Duc, aucune commune mesure entre le tonlieu du marché (M.) – qui frappe toutes les transactions hors du temps de foire – et celui des foires: celle de la Saint Vincent en janvier (FI) et celle de la Saint Barthélemy en août (F2). La foire de janvier est, des deux, la plus

158) En 1479-1480, Gilot Portier est fermier de deux pressoirs à Bar et d'un autre à Béhonne, ce dernier avec Jean Manceruel (B 508 f^o 10r^o, 11r^o, 68r^o, 91r^o). Il est adjudicataire d'un pressoir à Bar en 1483-1484 (B 511 f^o 8r^o).

159) Jennin est, en 1480-1481, maire du *Petit Louppy* (Louppy-sur-Chée), fermier des pressoirs et terrages du lieu, d'une foire à Bar et du péage de Condé (B 509 f^o 7r^o, 9r^o, 63r^o, 64v^o). Dès 1475-1477, on le voit adjudicataire de tonlieux à Bar et à Condé (B 507 f^o 10v^o, 15r^o).

160) Voir à ce sujet M. CRUBELLIER, dans: Histoire de la Champagne, *op. cit.* p. 202-205 et E. COORNAERT, Les Français et le commerce international à Anvers, fin du XV^e-XVI^e siècle, Paris 1961, t. I, p. 255. Dès 1454-1456, les officiers barrois équiper le château de Louppy en tissus venus de Troyes (B 1328) et en 1472-1473, le roi René utilise des marchands troyens pour se faire livrer en Provence *via* Lyon des sommes provenant de la recette du duché de Bar (B 505 f^o 212v^o). En 1484, on achète à deux marchands de Troyes, Guiot le Pele et Guillaume Mole des draps de laine pour le service funèbre de la duchesse Yolande, fille du roi René (B 511 f^o 115r^o).

fréquentée. A Revigny, en revanche, qui n'est qu'un gros village, le commerce tient surtout aux foires, celle de la Pentecôte (F1) et celle de la Saint Mathieu en septembre (F2). A Condé, tonlieu du marché et des foires sont confondus. Les chiffres ici donnés sont en monnaie de compte, en livres et sous tournois; la première colonne de chaque rubrique donne les livres, la seconde, les sous.

dates	Bar-le-Duc					Condé		Revigny					
	M	F 1		F 2		M	F	M		F 1		F 2	
1419	161					13		7	15	3	10	4	
1420		10		6		13				3		3	6
1421								6	10				
1422	172									2	5	2	5
1423	203	12				10		3					
1424	197	12						13	11				
1427										3	5	3	
1428								12	10	3	6	2	10
1429								11	11				
1451	149			12	10					8		10	10
1452	152	17				22	5	10	10				
1454	157									10		11	
1455	156	23		13	10	17		18	15				
1456	172	22		13	10								
1462	180					16		15		7	15	7	10
1463	174	17		11		18							
1464	175	18		11	10	17	5			7	6	6	15
1465	168	17		8	10			15					
1468	160					10				8	5	7	
1469	146	15		7	5			14					
1472	142									8	5	7	
1473	160	15		8		15		14		7	6	7	10
1474	202	13				15	10	13					
1475	186									7		7	
1476	200					11		14					
1477	240	25		11		12							
1479	250												
1480	232	20		10	10	20	9	17		7	15	6	10
1481	220	17		9	10	17	20			7			
1483	334												
1484	180	15		10	10	16	17			6		6	